

# éduquer

tribune laïque n° 161 avril 2021

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de  
l'Éducation permanente asbl

## DOSSIER

### Demain, tou·te·s végé?

#### actualité

Rénover les écoles

#### éducation

Neutralité et signes  
convictionnels dans  
l'enseignement  
supérieur

#### sciences

Une scientifique de  
retour d'Antarctique





# Sommaire

<b>Focus</b>		
	<b>Les coups de cœur de la Ligue</b>	p 4
<b>Coup de crayon sur l'actu</b>		
	<b>Hypersexualisation sur TikTok</b>	p 6
<b>Communiqué</b>		
	<b>Les épreuves d'évaluation sont au service des apprentissages</b>	p 7
<b>Actualité</b>		
	<b>Rénover le mieux possible un maximum d'écoles, tous réseaux confondus?</b>	p 8
<b>Dossier</b>	<b>DEMAIN, TOU·TE·S VÉGÉS?</b>	
	<b>Quand le végétarisme touche à l'identité</b>	p 11
	<b>Changement climatique et notre assiette: osons mettre les pieds dans le plat</b>	p 14
	<b>L'exploitation des animaux n'a plus aucune justification valable</b>	p 16
	<b>Des cantines scolaires moins carnées?</b>	p 20
	<b>Regards d'enfants végété</b>	p 23
	<b>Le saviez-vous?</b>	p 25
<b>Éducation</b>		
	<b>L'interdiction du port des signes convictionnels visibles viole-t-elle la Constitution?</b>	p 27
	<b>Covid: le point de la situation en général</b>	p 32
<b>Sciences</b>		
	<b>Une expérience qui change les gens</b>	p 35

## Couverture

**Benjamin Tejero** a 30 ans et est illustrateur pour divers journaux, magazines et maisons d'édition. Ouvert à toujours plus de nouveaux projets, il aime quand les sujets sont variés.

Pour retrouver son travail:  
[benjamintejero.com](http://benjamintejero.com)  
[@benjamin\\_tejero\\_](https://www.instagram.com/benjamin_tejero_)



## éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2  
1000 Bruxelles

Éditeur responsable  
Roland Perceval

Direction  
Patrick Hullebroeck

Responsable de la revue  
Juliette Bossé

Mise en page  
Éric Vandenneede  
assisté par Juliette Bossé

Ont également collaboré  
à ce numéro:

Patrick Hullebroeck  
Marie Versele  
Juliette Bossé  
Maud Baccichet  
Abdel de Bruxelles  
Olivier Tenedor  
Le Bureau de la LEEp, asbl  
Sébastien Snoeck  
Fabrice Derzelle  
Jean-Marc Gancille  
Manon Legrand  
François Chamaraux

# Découvrez notre *Cahier des formations* au format numérique!

Nous sommes heureux-se de vous présenter notre *Cahier des formations* au format numérique. Comme pour chaque saison de formations, vous y trouverez nos formations destinées aux professionnel-le-s et volontaires du secteur non-marchand ainsi que nos stages en développement personnel et créatif. N'hésitez pas à vous y inscrire!

Retrouvez l'ensemble de notre programmation dans notre *Cahier des formations* au format numérique sur le site de La Ligue:

[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

N'hésitez pas à contacter le secteur des formations pour toute information complémentaire au 02/511.25.87 ou par mail à [formation@ligue-enseignement.be](mailto:formation@ligue-enseignement.be)



## Prochain Webinaire «**Demain, des écoles végé?**» Mercredi 26 mai 2021 10h30 à 12h

N'hésitez pas à vous y inscrire via le formulaire sur le site de La Ligue:  
[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)  
Pour toute information, contactez-nous à l'adresse suivante:  
[maudbaccichet.leep@gmail.com](mailto:maudbaccichet.leep@gmail.com)

Découvrez le dernier Webinaire du mois d'avril de la Ligue:  
**Quelle école après la crise?**

Disponible sur le site de La Ligue de l'Enseignement et de l'éducation permanente et sur YouTube:  
<https://bit.ly/3aLM6N8>  
[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)



## De l'utilité des conventions internationales

Pour qui en douterait, les conventions internationales ont leur utilité. Ainsi de la Convention adoptée par le Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (11 mai 2011).

La Convention poursuit cinq objectifs:

- protéger les femmes contre toutes les formes de violence, et de prévenir, poursuivre et éliminer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique;
- contribuer à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, y compris par l'autonomisation des femmes;
- concevoir un cadre global, des politiques et des mesures de protection et d'assistance pour toutes les victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique;
- promouvoir la coopération internationale en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique;
- soutenir et d'assister les organisations et services répressifs pour coopérer de manière effective afin d'adopter une approche intégrée visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

La Convention établit un mécanisme de suivi afin d'assurer la mise en œuvre effective de ses dispositions par les parties signataires et implique la mise en œuvre d'une législation relative aux objectifs qu'elle poursuit.

S'en était sans doute trop pour les conservateurs d'Europe et d'Asie que le rigorisme religieux inspire.

La Turquie a dénoncé la convention, dont elle était signataire, le 22 mars dernier, par un décret présidentiel.

En Pologne, c'est le parti ultra conservateur au pouvoir, le PiS (Droit et Justice), qui se prépare à lancer, le 27 juillet prochain, une procédure de dénonciation de la convention.

Si les populismes d'inspiration religieuse et conservatrice dénoncent une telle convention, c'est qu'elle est un instrument juridique contraignant sur lequel les activistes qui agissent en faveur du progrès humain et du respect des droits de la personne peuvent s'appuyer. Donnons donc à cette convention la meilleure publicité.

Patrick Hullebroeck, directeur

## YouTube

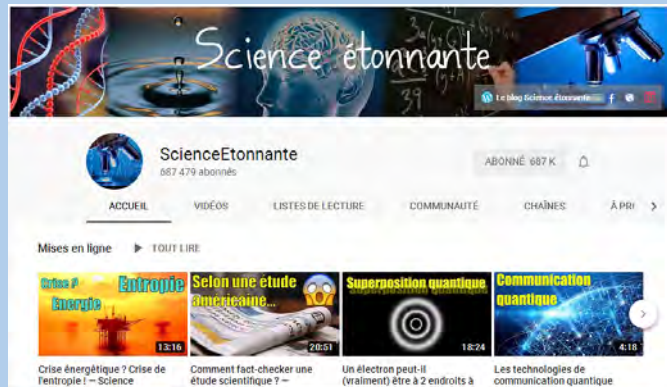
YouTube:

### ScienceEtonnante

Qu'est-ce que la couleur? Sommes-nous seul-e-s dans l'univers? Qu'est-ce que la vie? Quel est le mystère des gâteaux quantiques? Trouvez des réponses à vos questions avec la chaîne *ScienceEtonnante!* Menée par David Louapre, docteur en physique, *ScienceEtonnante* est une chaîne YouTube de vulgarisation scientifique qui propose des vidéos pour explorer la science de manière amusante et passionnante.

Découvrez également le blog *scienceetonnante.com*, succursale de la chaîne, et ses pépites scientifiques accessibles à toutes et à tous!

Plus d'infos: [www.youtube.com/c/ScienceEtonnante](http://www.youtube.com/c/ScienceEtonnante)



## Le saviez-vous?

### L'effet Asch

Publiée en 1951, l'expérience de Asch (menée par le psychologue Solomon Asch) tente de démontrer le pouvoir du conformisme sur les décisions d'un individu au sein d'un groupe.

Solomon Asch convia un groupe d'étudiant-e-s à participer à un test de vision. Tou-te-s les participant-e-s à l'expérience étaient complices de l'expérimentateur (les sujets compères), sauf un (le sujet naïf). L'ambition était d'observer comment le sujet naïf allait réagir au comportement des autres participant-e-s. On demanda au groupe de juger de la longueur de plusieurs lignes tracées sur des affiches et de désigner laquelle correspondait au modèle donné. Au début de l'expérimentation, les complices donnent tous la même fausse réponse et laissent le sujet naïf répondre en avant-dernier. Les résultats de l'expérience démontrèrent que sans influence du groupe, la plupart des sujets répondaient correctement aux questions. Par contre, une fois que la pression du groupe se manifestait, un grand nombre (36,8%) finissaient par se conformer aux réponses erronées des complices allant ainsi à l'encontre de leurs propres perceptions. 75% des sujets se conformaient au moins une fois à la majorité.

L'expérience de Asch met donc en lumière les processus de conformité. La question de l'influence normative y est également prépondérante car dans une situation de conflit, le maintien réel ou symbolique de l'individu dans le groupe est subordonné à l'adhésion aux normes, aux règles du groupe.



## Internet

### curiokids.net

*Curiokids.net* est un site qui regorge d'expériences et d'informations qui s'adresse aux petits et grands curieux pour rendre la science accessible à toutes et tous. Grâce à ses expériences faciles à réaliser, ses focus sur les animaux, les portraits de grand-e-s inventeur-trice-s, ses anecdotes comiques et ses «Pourquoi» existentiels, le site permet de se divertir tout en apprenant.

Plus d'infos: <https://curiokids.net/>



## Série

### It's a sin

1981, Ritchie, Roscoe et Colin débarquent à Londres. Plein de vie et d'espoirs, les jeunes hommes vont pourtant commencer leur vie d'adulte dans l'ombre d'un nouveau virus dont on ne sait rien, sauf qu'il se propage dans la communauté gay: le sida.

La mini-série *It's a sin* nous plonge dans la jeunesse gay de Londres à travers le parcours d'une bande de potes. Débonnaires et épicuriens, les acolytes vont à la fois faire face à la maladie, mais aussi à l'ignorance scientifique autour de ce nouveau virus, au silence médiatique et au traitement inhumain des malades.

Tout au long de ses 5 épisodes magistralement interprétés par des acteurs plus talentueux les uns que les autres, la série nous plonge dans une émotion qui monte crescendo et dans une histoire dont on connaît trop bien la fin: les décès en série dans une communauté touchée de plein fouet par la maladie. Bouleversant.



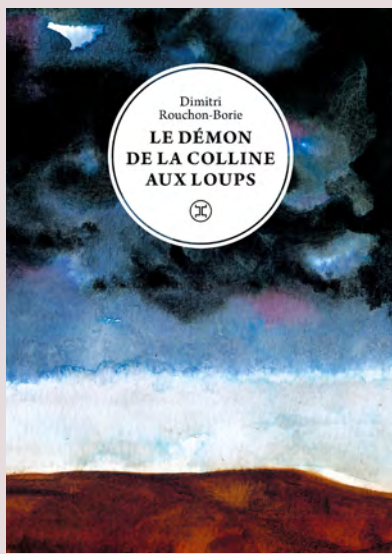
## Littérature

### Le Démon de la Colline aux Loups, de Dimitri Rouchon-Borie

«La Colline aux Loups c'était déjà une prison bien pire que tout, imaginez-vous sous l'eau depuis le jour de votre naissance à retenir votre respiration en attendant une bouffée d'air qui ne vient pas, ma vie c'est ça».

Un jeune détenu remonte le fil de sa vie, entre les quatre murs de sa cellule. Comment en est-il arrivé à tuer de sang-froid plusieurs personnes? Quel est le moteur de sa colère? Qui est ce démon qui le hante nuit et jour? Au fil de la narration, le lecteur va découvrir l'enfance mutilée de ce meurtrier, les violences inouïes qu'il a subies enfant pour ensuite devenir ce bourreau habité par le Démon de la Colline aux Loups. Entre la folie et l'humanité d'un homme, il n'y a qu'un pas.

Premier roman de Dimitri Rouchon-Borie, *Le Démon de la Colline aux Loups* est écrit dans un langage parlé, instinctif, puissant et sans ponctuation qui renforce sa trame narrative et les émotions partagées par son protagoniste. Un roman qui se lit dans un sentiment d'urgence. Violent, sinistrement plausible, noir, très noir, et pourtant réellement touchant, ce roman est une vraie claque!



## BD

### Blanc autour, de Wilfrid Lupano et Stéphane Fert

En 1832, l'institutrice Prudence Crandall s'occupe d'une école pour filles à Canterbury, petite ville du Connecticut. Un jour, elle décide d'accueillir dans sa classe une jeune Noire, Sarah. Rapidement perçue comme une menace à l'ordre établi, Sarah devra faire face à l'adversité et au racisme de la communauté blanche. Face à la haine raciale, Prudence Crandall décidera de créer la première école pour jeunes filles Noires des États-Unis, trente ans avant l'abolition de l'esclavage de 1784 (il faudra attendre 1865 pour que l'abolition soit proclamée dans l'ensemble des États-Unis). Traînée devant les tribunaux, Prudence Crandall sera accusée d'avoir violé la loi et sera emprisonnée.

Inspiré de faits réels, *Blanc autour* est un ouvrage poignant retraçant le combat de la communauté noire américaine pour jouir de leur droit à l'éducation, tout en abordant des thématiques autour de la condition des femmes, de la religion, du puritanisme américain... À lire!



## Série

### En thérapie

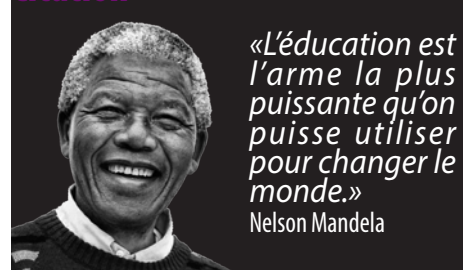
Au lendemain des attentats du 13 novembre 2015, un psychanalyste, Philippe Dayan, reçoit cinq de ses patient-e-s. Ariane, la jeune chirurgienne en plein désarroi amoureux; Adel, l'agent de la BRI traumatisé par son intervention au Bataclan; Camille, l'ado aux tendances suicidaires; Damien et Leonora, le couple en crise... toutes et tous traversent une crise. En prise avec leurs doutes, avec des parcours de vie parfois chaotiques, ils/elles vont tenter de comprendre leurs blessures intérieures.

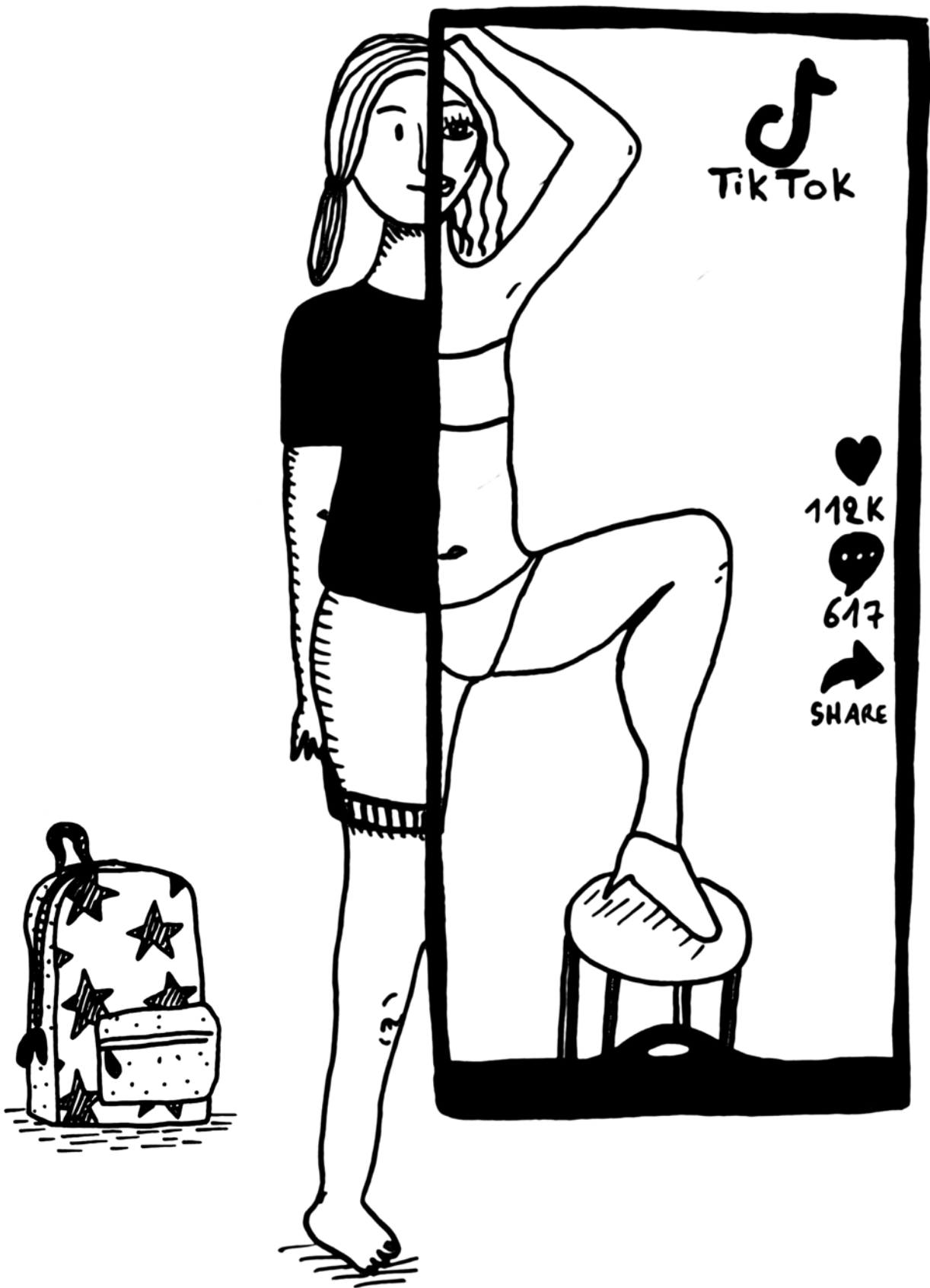
Adaptation de la série israélienne *Be Tipul*, *En thérapie* nous plonge dans le quotidien d'un psychanalyste. Le temps, la parole, l'analyse: le/la spectateur/trice est invité-e à entrer dans cette intimité profonde et fascinante qui lie thérapeute et patient-e. Le casting efficace et l'interprétation bluffante de ses acteurs et actrices (la jeune Céleste Brunnquell y est incroyable de vérité), offrent à la série un bouquet de personnalités aussi touchantes qu'attachantes. Même si la série souffre parfois de raccourcis quant au travail thérapeutique, elle permet de démocratiser l'approche analytique qui n'est pas inintéressante en période de pandémie. À voir!

En thérapie est disponible sur [www.arte.tv](http://www.arte.tv)



## Citation

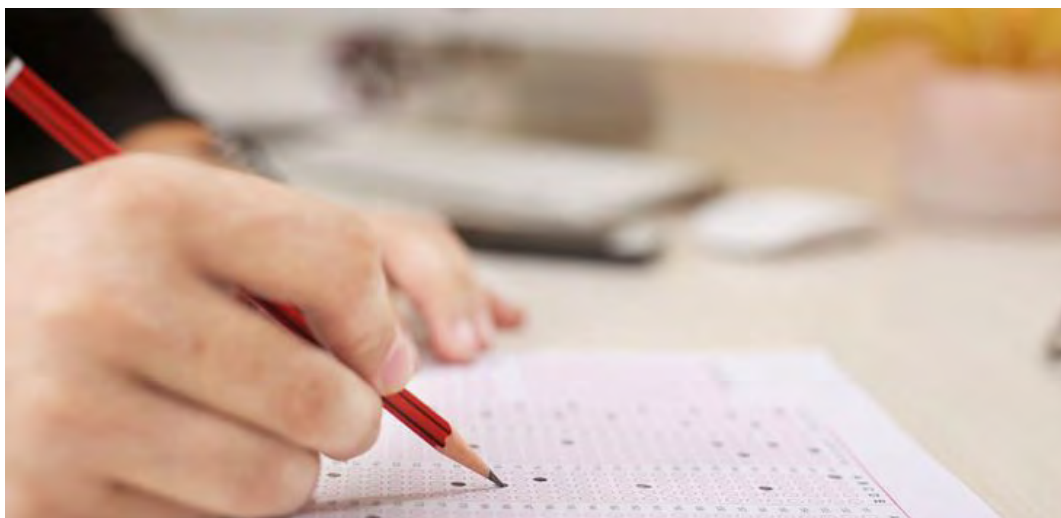




"Hypersexualisation sur TikTok"



## Les épreuves d'évaluation sont au service des apprentissages



### Coup de crayon sur l'actu

**Olivier Tenedor** est un dessinateur français.

Il a passé 12 ans à Buenos Aires en Argentine où il a créé la boutique d'art Quorum, centrée sur les artistes émergents d'Amérique du sud.

Il prépare actuellement l'ouverture en France de cette plateforme. En parallèle, il œuvre à l'approfondissement de son travail plastique.



Une pétition qui a déjà rassemblé plus de 30.000 signatures (au 26.04.2021) demande «l'annulation pure et simple des examens de fin d'année tant dans l'enseignement fondamental que dans le secondaire, de toutes écoles francophones de la Belgique, en cette année scolaire 2020-2021.»

Pour le Bureau exécutif de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, cette demande ne fait pas sens et est contreproductive.

La suppression des épreuves certificatives aurait pour conséquence immédiate de priver les jeunes qui achèvent un cycle d'étude, d'une certification en bonne et due forme, ce qui pourrait leur être préjudiciable à l'avenir, dans la suite de leurs études ou dans leur vie professionnelle.

Par ailleurs, les examens de fin d'année, comme le contrôle des acquis effectué tout au long de la scolarité, sont motivés:

- ils permettent aux élèves de se situer par rapport à une norme de réussite (les résultats des épreuves donnent des repères qui sont nécessaires dans la construction de soi des jeunes);
- ils donnent l'occasion d'une révision des apprentissages et mobilisent des compétences cognitives utiles au développement intellectuel et affectif (mémorisation, synthèse, exploitation des acquis, etc.);
- ils permettent d'identifier les acquis et les lacunes;
- ils ont de ce fait, une valeur de diagnostic qui est utile pour mettre en place des activités de remé-

diation ou de renforcement;

- ils font partie de la culture scolaire et les maintenir à la fin de l'année contribuera à un retour à la normalité tandis que leur suppression accentuera encore le sentiment de délitement et l'incertitude générale dont souffrent les jeunes, - phénomènes dont on sait qu'ils engendrent le désarroi.

Pour ces différentes raisons, le Bureau exécutif de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, s'oppose à la pétition qui demande la suppression des examens et soutient pleinement les dispositions adoptées par le gouvernement, en particulier la Circulaire n°8052 du 14/04/2021 («Dispositions pour la fin de l'année 2020-2021 relatives à l'organisation des épreuves d'évaluation sommative, à la sanction des études et aux recours») et les circulaires antérieures (Circulaire 7971 du 16/02/2021 «Dispositions relatives à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2020-2021»; Circulaire n°7972 du 16/02/2021 «Directives relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives «CE1D» et «CESS» de l'année scolaire 2020-2021») qui visent à concentrer les évaluations sur les apprentissages essentiels et qui font référence au document de référence publié en septembre 2020 «Essentiels et balises diagnostiques pour la rentrée 2020 - 2021» (version actualisée de janvier 2021).

Le 26 avril 2021

## Rénover le mieux possible un maximum d'écoles, tous réseaux confondus?

La Fédération Wallonie-Bruxelles reçoit 230 millions d'euros de l'Europe pour améliorer la performance énergétique des écoles. Comment seront sélectionnées les écoles? Quels réseaux recevront quoi? Explications.

Suite à la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de covid-19, l'Union européenne a développé un plan de relance pour ses 27 États-membres. La Belgique recevra près de 6 milliards d'euros qu'elle devra répartir entre ses différents niveaux de pouvoir.

De son côté, la Fédération Wallonie-Bruxelles récupérera, en tout et pour tout, 495 millions d'euros qui seront investis dans les matières liées à l'enseignement. Dans cette enveloppe, 230 millions seront consacrés à l'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires et de leurs performances énergétiques tant dans l'enseignement obligatoire, que dans l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur. *«Deux critères principaux entreront en jeu pour la sélection des dossiers: l'aspect qualitatif et la faisabilité, explique Xavier Gonzalez, porte-parole du ministre en charge du Budget, Frédéric Daerden. Seront sélectionnés les dossiers qui rencontreront au mieux les critères européens en matière d'objectifs climatiques et d'isolation ainsi qu'en termes d'économie d'énergie. L'autre critère est celui de la faisabilité puisqu'il s'agira de sélectionner les projets qui peuvent être menés à bien dans les délais impartis afin qu'il n'y ait pas de perte de subsides».*

Pour beaucoup, c'est un pas dans la bonne direction mais cela ne suffira pas. Le porte-parole du ministre Daerden le reconnaît. *«Ce subside de 230 millions de l'Europe, c'est tout au plus ce qu'on aurait dû déjà mettre pour entretenir les bâtiments*

*durant les 30 années qui viennent de s'écouler. Pour récupérer ce retard, nous travaillons sur un chantier bien plus important. D'ici peu, il y aura d'autres fonds disponibles. On espère qu'avant la fin de l'été, on aura remis les premiers décrets du chantier: cadastres, propositions décrétales, sources de financement supplémentaires, dispositifs décrets à modifier, clé de répartition, etc».*

### Tensions entre réseaux

Mais revenons à ces 230 millions de la manne européenne de relance post-covid. Durant ce mois d'avril, elle a beaucoup fait parler d'elle parce qu'elle a suscité des jalousies entre réseaux. Du côté du SeGEC, réseau catholique, on se sent lésé. Une clé de répartition prévoit d'attribuer 58,6% des fonds européens au réseau officiel WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement), 22,9% à l'officiel subventionné et «seulement» 18,5% aux réseaux libres confessionnels ou non.

Durant les semaines qui ont suivi, les prises de position se sont multipliées. Des concertations avec le réseau WBE et les fédérations de Pouvoirs organisateurs du libre et de l'officiel subventionnée, ont eu lieu. Le Cedep<sup>1</sup> - Centre d'étude et de défense de l'école publique, a dénoncé par voie de presse, les nouvelles revendications du SeGEC relatives à la répartition du montant d'aide européen pour la relance, *«l'argent public doit en priorité être investi dans des bâtiments publics, et ne pas servir à valoriser un patrimoine privé au détriment*





du patrimoine public<sup>2</sup>.

Ce que le SeGEC défend depuis longtemps sous le slogan «un enfant=un enfant», c'est l'idée que les réseaux devraient recevoir des aides proportionnelles en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans leurs écoles. À ce sujet, le Cedep insiste: «octroyer de l'argent public en fonction du nombre d'élèves revient en réalité à financer toujours davantage le plus gros réseau, et donc à entretenir une concurrence malsaine et un marché scolaire qui est considéré comme un des facteurs les plus importants des inégalités scolaires». Un point de vue défendu depuis toujours par la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente qui souhaite que l'on revienne à la législation de base en la matière: les moyens publics ne peuvent servir à financer des propriétés privées. «En effet, le Pacte scolaire, qui régit encore aujourd'hui l'enseignement, prévoit un financement différent selon chaque réseau. Si l'enseignement privé souhaite endosser le rôle des services publics, il faut qu'il en adopte les caractéristiques, à savoir, en particulier, le statut public des propriétés, le caractère neutre et un mode de gestion public. C'est à ce prix seulement que les investissements publics en matière de bâtiments scolaires pourraient être identiques dans le libre et dans l'enseignement public<sup>3</sup>.»

## Identifier les besoins et les urgences

Pour les député·e·s écologistes Kalvin Soirese et Veronica Cremasco, il fallait ra-

pidement «revenir à l'essentiel! La guerre du financement, sur fond de guerre des réseaux ne doit pas occulter l'enjeu fondamental qui est un saut qualitatif de tout notre parc d'infrastructures scolaires! C'est un enjeu de société», a déclaré Veronica Cremasco. Par ailleurs, le groupe Ecolo a déclaré dans un communiqué qu'il fallait d'une part, «continuer le travail parlementaire pour le maintien, voire l'augmentation des ambitions budgétaires afin que l'effort d'investissements aille au-delà des montants débloqués dans le cadre du Plan de relance européen». Et d'autre part, «œuvrer pour que l'ensemble des fonds qui seront investis dans le processus de rénovation soient répartis de manière équitable et équilibrée en fonction de l'identification des besoins dans tous les réseaux (...). En effet, le cadre de chaque enfant est loin d'être équitable partout en communauté française. Et, il s'agit de donner de réelles conditions d'épanouissement équitable à chacune et chacun». Pour les écologistes, il est également primordial que la question des inégalités entre écoles soit intégrée au mécanisme choisi, sachant que celles-ci ne font pas face aux mêmes défis et ce même parfois au sein d'un même réseau.

## Un mécanisme de répartition révisité

Face au risque de voir de vieilles querelles entre réseaux occulter l'enjeu principal de ce financement européen, le ministre Daerden a préféré opter pour une révision de cette clé de répartition qui devient indicative, comme cela est expliqué

**3 questions à Xavier Gonzalez, porte-parole de Frédéric Daerden, ministre en charge du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur WBE.**

**Éduquer:** Si la révision de la clé de répartition a pu calmer certaines tensions, pouvez-vous nous expliquer en quoi elle devrait mieux sélectionner les écoles qui ont le plus besoin de ces investissements?

**X.G.:** En réalité, en décidant de rendre cette clé de répartition indicative, nous avons pu procéder à quelques ajustements techniques qui nous ont permis de prendre en compte certains éléments qui ne l'étaient pas. Cela a été l'occasion d'une réflexion plus approfondie. Au lieu de répartir de manière différente les moyens, nous avons trouvé d'autres formules qui permettront d'augmenter les effets. Un effet-levier permettra d'augmenter les subsides. Les PO vont pouvoir emprunter davantage et cet emprunt sera garanti par la Fédération. C'est elle, également, qui paiera l'intérêt. Les écoles pourront rembourser le capital de leur emprunt, avec des économies d'énergie qu'elles vont réaliser grâce aux travaux opérés.

**Éduquer:** Comment s'assurer que les écoles qui ont le plus besoin de cet argent puissent y accéder?

**X.G.:** Notre objectif est bien de rénover le mieux possible le maximum de bâtiments. Je rappelle que les 230 millions issus du Plan de relance européen, ne sont qu'une toute petite partie de l'ensemble du chantier de rénovation des bâtiments scolaires en cours. Il y aura d'autres sources de financements à venir.

**Éduquer:** Concrètement, comment les écoles seront sélectionnées par les différents réseaux? Pour le réseau WBE, un cadastre des écoles existe, mais pas pour les autres réseaux...

**X.G.:** Pour les écoles appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles dont le Pouvoir organisateur est donc WBE, c'est l'administration qui proposera, sur base des rapports qui existent déjà, les écoles et les implantations sélectionnées pour les travaux. Pour les autres réseaux, cela fonctionnera avec un appel à projets. Ce sont les Pouvoirs organisateurs qui choisiront les projets à prioriser qui seront également, les plus adaptés aux critères du fonds de relance européen.





dans l'extrait du communiqué de presse du 8 avril du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

«Afin de garantir que les projets les plus qualitatifs et en adéquation avec les exigences européennes soient priorités, un mécanisme de vases communicants au sein des enveloppes prédéfinies par la clé sera mis en place (+/- 15%). Sur cette base, l'officiel subventionné, le libre subventionné et WBE peuvent chacun espérer atteindre plus de 35% de l'enveloppe globale. L'objectif de ce mécanisme est de sélectionner les dossiers qui rencontreront au mieux les critères établis par la Commission européenne afin de garantir une utilisation complète des moyens obtenus pour les bâtiments scolaires. Par ailleurs, pour maximiser la mobilisation de moyens afin de rencontrer l'objectif d'amélioration du parc immobilier pour les élèves de Wallonie et de Bruxelles, tous réseaux confondus, les montants du plan de relance devront susciter un effet de levier (hors TVA et hors charge d'intérêts). Cet effet de levier sera financé par les Pouvoirs organisateurs. Si c'est au travers d'un emprunt, il sera garanti par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui prendra également en charge la totalité des intérêts, soit un montant potentiel de plus de 10 millions d'euros pour le réseau libre subventionné et plus de 14 millions d'euros pour le réseau officiel subventionné (pour un effet levier respectif situé dans une fourchette entre 35 et 65% du montant du projet) et plus de 2 millions d'euros pour WBE (pour un effet levier situé dans une fourchette entre 0 et 35% du montant du projet)».

1. Le Cedep rassemble 14 associations:  
l'Association des Administrateurs de l'Enseignement Officiel (AAEO), les Directeurs de l'Enseignement Officiel (ADEO), les Enseignants socialistes de la Communauté française (AESF), les Philosophes de Liège (APHIL), les Professeurs issus de l'ULB (A.Pr.Br.), la CGSP-Enseignement, le Centre d'Action laïque (CAL), le Centre d'Études Charles Rogier (CECR), les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation active (CEMEA), le Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS), la Fédération des Amis de la Morale laïque (FAML), les Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) et le SLFP-Enseignement.
2. Bâtiments scolaires: quand l'école publique prend sa calcullette, Le Soir, 17/03/21.
3. Communiqué de presse LEEP: [www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)



# Quand le végétarisme touche à l'identité

Fabrice Derzelle est enseignant et fondateur de l'association Végétik. Résistances face au végétarisme ou véganisme, enjeux électoraux, discussions en classe avec les élèves, convergence des luttes... Voici le menu!

**L'A.S.B.L Végétik** est une association belge francophone dont l'objectif est d'informer, de conscientiser les citoyen·ne·s autour des problèmes engendrés par la surconsommation de produits animaux. Ils sont nombreux, et seule une approche transdisciplinaire permet d'en discerner les différents enjeux. Compte tenu de cette complexité, l'asbl publie des informations destinées au grand public, organise des conférences, des animations dans les écoles, tient des stands d'information et enrichit un site internet qui devient, peu à peu, la référence belge dans ce domaine.  
[www.vegetik.org](http://www.vegetik.org)

**Éduquer:** Depuis combien de temps existe l'association Végétik et quelle est son action?

**Fabrice Derzelle:** L'association existe depuis 11 ans. On s'était rendu compte qu'en Belgique francophone, il n'y avait pas d'équivalent de l'association flamande EVA. J'aimais son approche gradualiste, «un jour sans viande». De plus, leur communication autour du végétarisme est très positive. On a créé cela pour le côté francophone, mais avec un peu plus de mordant quant à la dénonciation des élevages industriels. On fait de l'éducation permanente, des guides, un magazine en ligne, des conférences, des animations; on tient des stands d'information...

**Éduquer:** Réchauffement climatique, Covid-19, souffrance animale, etc. Autant d'éléments qui nous poussent, si ce n'est à supprimer, au moins à réduire notre consommation de produits animaux. Pourtant, le végétarisme n'est absolument pas la norme aujourd'hui. Quelles sont les résistances?

**F.D.:** Les gens ont des idées préconçues sur l'alimentation végétale, c'est pour cela que certaines personnes ont des difficultés à franchir le pas. La première idée, c'est qu'il y aurait un manque de protéines dans les végétaux. Pourtant, les légumineuses en contiennent suffisamment, on ne connaît aucun végétarien qui souffrirait d'une quelconque carence en protéines. C'est très ironique qu'on enseigne aujourd'hui encore cette idée autour du manque de protéines dans les écoles de nutrition, dans un pays où le problème, ce n'est pas le manque de protéines, mais au contraire l'excès de protéines. Les hôpitaux sont remplis de gens qui souffrent de maladies chroniques: hypertension, obésité, diabète, certains cancers... Manger trop de protéines, cela décalcifie et abîme les reins.

Une autre idée reçue, c'est que beaucoup de gens, principalement des hommes, ont peur d'avoir faim. C'est une sorte de pensée magique qui associe la viande à la force. «Un bœuf, c'est fort alors si je le mange, je vais absorber sa force»; ça, c'est une croyance, parce que les fibres dans les légumineuses apportent tout autant une sensation de satiété. Les gens croient aussi aux vertus de certains élevages, les animaux ne souffriraient pas et seraient tués avec respect. Enfin, il y a cette idée que manger de la viande est naturel pour l'humain, nous serions des prédateurs.

La grande question est: est-ce que c'est nécessaire de manger de la viande pour les êtres humains? S'il n'y a pas de réponse en ce sens avec des arguments scientifiques, ça devient une question éthique, les gens doivent alors dealer avec ça. Des études épidémiologiques vastes et nombreuses disent que ce n'est pas nécessaire. Il est même observé que l'espérance de vie des végétariens n'est pas inférieure à celle des omnivores, elle serait même un peu plus longue. Aujourd'hui aux USA, les omnivores essaient de prouver que si les végétariens vivent plus longtemps, ce n'est pas grâce à l'alimentation végétale, c'est parce qu'ils sont plus éduqués, qu'il y a plus de femmes, donc plus sensibles aux questions de nutrition. Le raisonnement est vraiment retors.

**Éduquer:** Dernièrement, l'Académie Royale de Médecine de Belgique a «proscrit le régime végétalien chez les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que chez les enfants en bas âge». En réponse, une centaine de scientifiques ont réfuté ces conclusions, en passant au crible toutes les études citées par l'ARMB. Qu'en pensez-vous?

**F.D.:** Oui, le rapport était mal fait. Les références scientifiques utilisées par l'ARMB ont été réalisées à partir de très peu de cas. Encore une fois, c'est ironique, combien de familles omnivores ont détruit la santé de leurs enfants à coup de chips et de coca?

**Éduquer:** D'une certaine façon, en s'attaquant à l'assiette, le végétarisme touche à l'identité des gens... Est-ce pour cela que le message passe difficilement?

**F.D.:** Oui, tout à fait. Par exemple, moi, je viens d'une famille italienne, et la cuisine, c'est souvent ce que l'on garde lorsque la famille est déracinée. Effectivement, c'est lié à l'identité, par exemple, lorsqu'on insulte les gens qui viennent d'autres pays, on part de ce qu'ils mangent: les rosbifs, les macaronis, les froggies... C'est très symbolique. Et puis dans les campagnes, il y a la fierté des produits, le rapport à la terre. En Wallonie, il y a une hyper spécialisation dans l'élevage bovin, une disproportion entre ce qu'on mange et ce qu'on produit.

On est aujourd'hui dans un rapport de forces, les politiques utilisent ce conflit pour des raisons électorales. On ne peut pas toucher à l'élevage, c'est sacré. Il y a des régions où on ne peut pas être élu sans être un fervent défenseur de l'élevage à

«Les gens ont des idées préconçues sur l'alimentation végétale, c'est pour cela, que certaines personnes ont des difficultés à franchir le pas.»

## Définitions

**Flexitarisme ou semi-végétarisme:** pratique alimentaire dont la base quotidienne est végétarienne, mais qui autorise une consommation occasionnelle de viande.

**Végétarisme:** pratique alimentaire qui exclut la consommation de chair animale. Sa définition la plus large correspond à l'ovo-lacto-végétarisme, qui consiste à consommer des végétaux, des champignons et des aliments d'origine animale (comme les produits apicoles, les œufs, le lait ainsi que leurs produits dérivés).

**Végétalisme:** pratique alimentaire excluant les produits animaux, aussi bien issus d'animaux morts (viande, poisson, crustacés, mollusques, gélatine, présure, etc.) que d'animaux vivants (produits laitiers, œufs, miel, etc.).

**Véganisme ou végétalisme intégral:** mode de vie qui refuse l'exploitation des animaux, et exclut donc la consommation de produits d'origine animale.

EN 2017, en Belgique, 7% des personnes interrogées ne mangent pas de viande et 9% sont flexitariennes (mangent végétarien au moins 3 fois par semaine), cela signifie que 16% des Belges mangent la plupart du temps végétarien.

La Wallonie compte 1% de végétan, 6% de (presque-)végétariens et 9% de flexitariens. À Bruxelles, les chiffres s'élevaient à 4% pour les végétan et 8% pour les végétariens.

**Sources:** EVA avec le soutien de Bruxelles Environnement et Good Food.



la wallonne. Mais étrangement, c'est moins le cas en Flandres, puisque les quatre présidents des plus grands partis ont déjà fait les 40 jours sans viande. Ici, en Belgique francophone, le conflit entre végétans et producteurs permet de récolter des voix. On cible les végétans et les végétariens pour récolter les voix des 2 millions d'électeurs en Wallonie. À Bruxelles, c'est différent, les choses évoluent. Dernièrement, par exemple, j'ai fait une conférence devant les échevins du bien-être animal d'Anderlecht et de Saint-Gilles. Ils sont intéressés parce qu'ils sont moins impliqués dans la production de produits d'origine animale. Il n'y a pas d'élevages à Bruxelles, alors cela pose moins de problèmes. On considère d'ailleurs à Bruxelles qu'il y a 15% de flexitariens, ce sont eux qui tirent le mouvement.

**Éduquer:** Vous êtes aussi enseignant, est-ce qu'il vous semble que les choses évoluent dans les cantines à l'école?

**F.D.:** Non, je n'ai pas l'impression que cela avance beaucoup. Dans certaines cantines, quand on parle repas végé, on sert des raviolis au fromage fondu, ce qui n'a aucun intérêt au niveau nutritionnel et au niveau de l'impact environnemental. On n'est pas dans l'esprit du végétarisme. Par ailleurs, il y a un problème de formateurs en Belgique francophone, il n'y a aucun prof de cuisine végétarienne. Et dans la formation de base des cuisiniers, il n'y a pas grand-chose. On nous dit aujourd'hui que cela coûte trop cher d'embaucher des formateurs végé pourtant, on aimerait avoir le soutien des décideurs des

programmes, des institutions... Mais le problème de fond, c'est surtout: «qu'est-ce que je mange si je ne mange pas de viande?»

**Éduquer:** En tant qu'enseignant en philo et religion, comment abordez-vous cette thématique en classe?

**F.D.:** Je raconte aux élèves mon chemin, comment je suis sorti de la caverne de Platon (je suis prof de philosophie). Dans le cadre d'études en dentisterie, j'avais fait de la dissection, ce qui m'a obligé à faire le lien entre la viande que j'avais dans mon assiette et l'animal. Par ailleurs, les trois grandes crises sanitaires des années 95: vache folle, fièvre aphteuse, et poulet à la dioxine m'avaient énormément choqué. Moi qui ne connaissais pas tellement le milieu de l'élevage, je me suis informé, j'ai tiré sur la pelote de laine, et j'ai découvert des choses abominables, surtout au niveau de l'élevage intensif. J'explique aussi aux élèves que je ne suis pas quelqu'un qui aime spécialement les animaux mais que lorsque je vois ce qu'on leur fait, j'ai honte d'être humain, honte que cela se passe chez moi, dans mon pays. Je me tiens aussi pour responsable de cela.

En plus de cela, je reviens sur le parcours d'un cochon, d'une poule, j'essaie de faire comprendre les logiques de rentabilité. J'évoque aussi une autre chose, que les gens connaissent peu, une origine de la souffrance animale qui est pourtant centrale: la sélection génétique. Par exemple, un bœuf «bleu blanc belge» porte 150 kilos de muscles sur le dos, ce qui détruit ses vertèbres, ses articulations;



les races de poules actuelles grandissent trop vite, elles sont décalcifiées, c'est peu connu mais c'est monstrueux... Parfois, les ados ne savent pas qu'il faut prendre le petit d'une vache pour avoir du lait. Je reste dans le factuel, je ne les culpabilise pas.

**Éduquer:** On parle beaucoup actuellement d'une convergence des luttes entre végétarisme, féminisme, anti-racisme...

**F.D:** Oui, en effet. Il y a un livre qui m'a beaucoup marqué: «Un éternel Treblinka» de Charles Patterson. C'est un professeur d'histoire qui explique qu'une grande part des militants de la défense des animaux sont des personnes issues de familles qui ont subi la Shoah. Dans le même ordre d'idées, Isaac Bashevis Singer, prix Nobel de littérature, qui a été dans les camps de concentration, dit que pour les animaux, tous les humains sont des nazis. Quand on voit les images qui datent de la fièvre aphteuse, les 230 000 animaux dans les tranchées, même pas malades,

qui ont été tués et recouverts de chaux vive, ou alors les animaux que l'on gaze dans des hangars parce qu'il y a des virus, c'est difficile de ne pas faire le parallèle.

Les processus de domination entre les animaux et les femmes sont sensiblement les mêmes. Dans «Un éternel Treblinka», il est montré que toutes les structures de domination que subissent les êtres humains se font toujours en rabaisant les êtres humains au niveau des animaux. Quand on veut spoiler les droits d'une minorité, on les traite de «sales», de «bêtes», d'«idiots», pour les rapprocher de la nature. Les femmes sont toujours poussées du côté de la nature, avec la «féminité», l'essence, l'instinct, l'irrationnel alors que la raison est du côté des hommes. Ce sont exactement les mêmes procédés, si vous voulez vous en prendre à une communauté, dites qu'ils sont comme des animaux.

## Viande et virilité



*«La viande, nourriture nourrissante par excellence, forte et donnant la force, la vigueur, du sang, de la santé, est le plat des hommes, qui en prennent deux fois, tandis que les femmes se servent une petite part: ce qui ne signifie pas qu'elles se privent à proprement parler; elles n'ont réellement pas envie de ce qui peut manquer aux autres, et d'abord aux hommes, à qui la viande revient par définition, et tirent une sorte d'autorité de ce qui n'est pas vécu comme une privation; plus, elles n'ont pas le goût des nourritures d'hommes qui, étant réputées nocives lorsqu'elles sont absorbées en trop grande quantité par les femmes, peuvent même susciter une sorte de dégoût.»*  
Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement.*

*«Ce lien entre la virilité et la viande témoignerait d'une représentation datant de l'époque victorienne où l'alimentation carnivore est considérée comme peu féminine.»* Selon l'écoféministe américaine Carol J. Adams, cette idée serait encore plus ancienne: elle trouverait son origine dans un passage de la Bible

où la viande sacrificielle est seulement cuisinée pour les prêtres et les fils d'Aaron. Quoi qu'il en soit, les recherches en psychologie sociale confirment la prégnance de cette croyance. Joop de Boer montre ainsi dans une étude que la consommation de grandes quantités de viande constitue un marqueur de masculinité, reflétant ainsi des notions traditionnelles et patriarcales de pouvoir et de performance. Les publicités et magazines contemporains contribuent grandement à diffuser cette idée si moderne selon laquelle «les vrais hommes mangent de la viande», à l'instar de la revue Beef! qui est explicitement destinée aux «hommes qui ont du goût». La viande, cet aliment éminemment viril, constituerait ainsi un moyen de «réconcilier l'homme avec la cuisine», lui rappelant sans doute ses chasses d'antan...».

**Source:** «L'alimentation et les rapports de genre - De l'outil de coercition au levier de révolution» par Dounia Tadli / Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, page 11 et 12. [www.cpcp.be/wp-content/uploads/2019/01/alimentation-genre.pdf](http://www.cpcp.be/wp-content/uploads/2019/01/alimentation-genre.pdf)

**EVA** œuvre de différentes manières pour une augmentation de la production et de la consommation d'aliments végan, en remplacement des aliments d'origine animale. De cette manière, EVA contribue à une société respectueuse des humains, des animaux ainsi que de l'environnement. EVA est aujourd'hui devenue la deuxième organisation végétarienne d'Europe.  
[www.evavzw.be/fr](http://www.evavzw.be/fr)



## Podcasts

**«Bouffons» numéro 118**

**En finir avec le végétarisme blanc**

Depuis quelques années, le végétarisme, le végétalisme et le véganisme prennent leur place dans la société: des rayons en vrac sont nés, les cafés et restaurants proposent de plus en plus de menus végétariens et végétans et nous pouvons trouver dans les supermarchés de plus en plus de propositions de plats végétaux. Dans l'imaginaire collectif, ces régimes alimentaires sont largement associés à une préoccupation moderne de personnes citadines, écologistes, aisées... mais connaissez-vous les racines de ces formes d'alimentation? Vous êtes-vous déjà dit que l'appropriation culturelle pouvait également exister dans les assiettes excluant la chair animale?

<https://nouvellesecoutes.fr/podcast/bouffons/>



**POUR EN FINIR AVEC LE VÉGÉTARISME BLANC**



**BOUFFONS #118**

**«Les couilles sur la table»**

**Nourrir son homme: le bon steak et le joli morceau**

Pourquoi associe-t-on spontanément la virilité à la consommation de viande? L'idéologie sexiste - la domination des hommes sur les femmes - a-t-elle des liens avec le rapport de domination que l'humanité entretient avec ce qu'on appelle les animaux, et qui nous permet de trouver normal qu'on tue chaque année des milliards de vaches, cochons, poulets, moutons, poissons pour les manger?  
[www.binge.audio/podcast/les-couilles-sur-la-table/nourrir-son-homme-le-bon-steak-et-le-joli-morceau-2-2](http://www.binge.audio/podcast/les-couilles-sur-la-table/nourrir-son-homme-le-bon-steak-et-le-joli-morceau-2-2)

# Changement climatique et notre assiette: osons mettre les pieds dans le plat

Selon les calculs de Greenpeace, il faudrait réduire de 50% la production et la consommation mondiale de protéines animales d'ici à 2050.

C'est l'heure du repas de midi. Je suis invité par mon patron, après une longue réunion, à partager un déjeuner au restaurant. Il commence le repas en me contant une anecdote: «Tu sais, Sébastien, il y a quelques années une entreprise étrangère a voulu racheter la nôtre. Lors de la première réunion de négociation, après de longues discussions, ils m'ont servi le déjeuner: des tartines de pain blanc au fromage avec un verre lait. À ce moment précis, je me suis dit: je ne pourrais jamais travailler au quotidien avec des gens qui mangent ça! C'était clair, on allait refuser le deal». C'était il y a quelques années et cela me parut très drôle, mais aussi assez excessif: comment est-ce que ces fades tartines avaient-elles pu l'emporter sur les rigoureuses analyses financières? Pas trop le temps d'y réfléchir: l'entrée arrivait, suivie du plat, avec bien sûr du vin, pour terminer par un dessert maison, avec son immanquable café. Cette discussion et ce repas qui eurent lieu quand je travaillais pour un autre employeur, m'ont rappelé à quel point j'aimais manger et prendre le temps de le faire, à quelle point ma vie sociale et familiale était intimement liée à la table, aux rituels qui accompagnent le partage de chaque aliment, aux émotions et aux souvenirs générés par ces moments simples, souvent précieux.

Quand j'ai commencé à travailler au quotidien pour la protection de la nature, cela n'a pas été simple pour moi d'apprendre, au fil de mes lectures, que notre système alimentaire a un impact décisif sur le réchauffement global et que ma manière de m'alimenter n'était pas neutre.

## «Mais, de quoi tu te mêles?!»

Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2014), le système alimentaire mondial est responsable de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Comment est-ce possible? Le GIEC tient compte, d'une part, des émissions directes du secteur. Il s'agit principalement de la production de méthane lors de la digestion des ruminants, des émissions liées à la fertilisation des sols (production et application des engrais chimiques, gestion et épandage des effluents d'élevage) et de l'utilisation de combustibles fossiles. D'autre part, le GIEC tient également compte des émissions indirectes produites notamment par la déforestation au profit de l'expansion agricole, par exemple pour produire du soja qui sera ensuite intégré dans les aliments pour animaux. Il en ressort que l'empreinte de l'élevage est prépondérante: **près de 80% des terres agricoles dans le monde** sont utilisées directement ou indirectement **pour produire des protéines animales**<sup>1</sup>. En Belgique, l'industrie et le transport sont les principaux secteurs émetteurs. Les émissions du secteur agricole stagnent autour de 10% (13% en Wallonie). Si on devait tenir compte des émissions liées à l'importation d'aliments pour animaux (par ex. le soja), ces émissions seraient multipliées par deux<sup>2</sup>. Si elles ont baissé depuis 1990, les émissions stagnent ces dernières années, ce qui constitue un défi pour atteindre l'objectif européen de -55% d'ici à 2030 (par rapport à 1990).

Afin de maintenir l'augmentation de la tem-





pérature de la terre dans des limites acceptables pour l'ensemble de la vie sur terre (maximum 1,5° d'augmentation<sup>3</sup>), les scientifiques nous disent clairement qu'il faut agir sur trois fronts en ce qui concerne l'alimentation: **améliorer les méthodes de production, réduire le gaspillage alimentaire et réduire la production et consommation de protéines animales**<sup>4</sup>. Selon les calculs de Greenpeace, il faudrait réduire de 50% la production et la consommation mondiale d'ici à 2050, ce qui implique une réduction plus forte dans les pays où la consommation est élevée, comme en Belgique<sup>5</sup>.

#### Moins et mieux. Manger en conscience

*Faut-il stopper toute consommation de viande? N'est-ce pas dangereux?* Si le véganisme et le végétarisme sont des manières de contribuer à réduire son impact sur le climat, ce ne sont pas les seules. Le flexitarisme, qui consiste à donner plus de place aux protéines végétales tout en consommant encore un peu de viande, a le vent en poupe. C'est une autre manière de réduire son impact. En outre, les ruminants valorisent les prairies, importantes en Wallonie, et produisent des effluents utiles à la fertilisation naturelle des sols agricoles. Ils font donc partie de l'équation agro-écologique.

Selon l'étude de consommation alimentaire menée par Sciensano, les Belges consomment encore trop de viande par rapport aux recommandations nutritionnelles<sup>6</sup>. Nous pouvons donc réduire notre consommation (en particulier de viande transformée) au bénéfice de notre santé. Moins et mieux, cela passe par réduire la

quantité au profit de la qualité, choisir une viande respectueuse de l'environnement et vendue dans un circuit qui permet à l'éleveur de dégager une marge juste.

#### Et la nature dans tout ça?

À considérer seulement l'impact climatique au kilo, la viande de bœuf et le lait sont les produits les plus émetteurs de gaz à effet de serre. L'élevage de poulet intensif est donc préconisé par certains, car ses émissions directes au kilo sont les plus faibles. Le "hic", c'est que l'élevage intensif de volailles est totalement déconnecté du territoire, dépendant de nourriture importée, en particulier le soja, dont l'impact sur la destruction d'écosystèmes en Amérique latine est considérable et dont les émissions pour le produire ne sont pas prises en compte dans ce calcul. Le soja est principalement consommé par les porcs (53%) et les volailles (23%), devant les bovins laitiers (18%) et les bovins de boucherie (7%)<sup>7</sup>. L'élevage hors sol est aussi scandaleux du point de vue du bien être animal et un véritable piège financier pour les éleveurs qui s'endettent à long terme, sans maîtriser ni leurs coûts ni leurs prix. En Belgique 62% des céréales sont consommées par des animaux d'élevage<sup>8</sup>, ce qui est un usage très inefficace. L'élevage bovin extensif à l'herbe, pour sa part, est totalement lié au territoire, crucial pour le maintien des prairies permanentes très importantes pour la biodiversité dans certaines zones, et assure la production d'engrais organique. Il présente donc des avantages dont il faut tenir compte, surtout en cas d'autonomie fourragère.

#### Le ras-le-bol des éleveurs. Les crises multiples du monde agricole belge.

Le secteur agricole wallon est très dépendant de plusieurs secteurs, surtout celui de la production de lait et de viande bovine. Les éleveurs bovins sont ceux qui gagnent le moins. Ils ont été durement touchés par la baisse de la consommation de bœuf ces dernières années et les difficultés de trouver des marchés à l'export. Ils sont également touchés par la libéralisation des échanges (ex. MERCOSUR) et les sécheresses à répétition, aggravées par le réchauffement global. Les anciens ont du mal à trouver de jeunes repreneurs; en Belgique, chaque jour, trois fermes mettent la clé sous le paillasson. Dans ce contexte, nous devons recréer de la valeur autour de nos productions nobles, respectueuses des animaux, de l'homme et de la nature. Les subsides de la politique agricole commune, en cours de révision, doivent permettre d'encourager ces productions. En tant que citoyen-ne-s et "consom'acteurs" nous pouvons également, en conscience et avec plaisir, soutenir ces producteurs, à chacun de nos repas.

Afin de continuer de profiter de ces moments simples, souvent précieux.

Bon appétit.

1. Foley et al. (2011).
2. SYTRA (2019).
3. *Accord de Paris sur le climat*, COP21 (2015).
4. Springmann et al. (2018).
5. Greenpeace Research Laboratories (2018).
6. Enquête de consommation alimentaire 2014-2015.
7. SYTRA (2019).
8. SYTRA (2019).

# L'exploitation des animaux n'a plus aucune justification valable

De l'accumulation des connaissances scientifiques sur l'écologie et biologie des animaux résulte aujourd'hui une exigence morale: les êtres vivants ne doivent plus être considérés comme un stock de ressources à exploiter au maximum pour l'intérêt exclusif des humains. Notre raison et notre conscience imposent une conversion du regard pour régler notre dette et exercer enfin le respect qui est dû aux animaux. Loin d'être une punition, c'est l'occasion féconde et salvatrice de sortir d'une relation utilitariste au monde qui nous entraîne vers le pire.

L'homme ne représente que 0,01% de la biomasse vivante planétaire mais a déjà causé la réduction de moitié de la biomasse végétale<sup>1</sup>, la division par 7 de la biomasse des mammifères sauvages terrestres<sup>2</sup> et par 5 de celle des baleines et autres mammifères marins<sup>3</sup>.

Inversement, le nombre d'animaux domestiques a explosé: aujourd'hui, trois quarts de tous les oiseaux du monde sont des volailles d'élevage, deux tiers de tous les mammifères sont du bétail, surtout des bovins et des porcs. Tous destinés à l'abattoir.

Nous avons ôté leur liberté aux animaux et les avons asservis aux fins de nos besoins exclusifs. L'appropriation sans foi ni loi de ces créatures vivantes au seul bénéfice de l'Homme ne connaît désormais plus de limites. Nous traquons les dernières bêtes sauvages pour en tirer le maximum de profit. Nous fabriquons des animaux sur-mesure destinés à satisfaire nos désirs gustatifs. Nous les torturons si besoin pour flatter nos papilles. Nous les maintenons en captivité pour les contraindre à produire toujours plus. Nous les brisons physiquement et psychologiquement pour nous divertir ou nous servir. Nous les martyrisons pour la science. Nous les soumettons pour

mieux les exploiter.

Plus rien ne justifie ce carnage. Mais il perdure, contre nos intérêts mêmes.

## Une dynamique tragique

L'interdépendance est un principe clé du vivant. Tous les êtres qui peuplent cette Terre sont impliqués dans des réseaux d'interactions et des relations d'interdépendances entre eux ou avec le milieu dans lequel ils vivent. Ces interactions peuvent être bénéfiques pour l'un des partenaires et néfastes pour l'autre (prédation, parasitisme), bénéfiques pour l'un et neutres pour l'autre (commensalisme) ou générer un bénéfice réciproque (mutualisme). Dans les faits, les logiques de compétition et d'entraide sont inextricablement mêlées dans un véritable continuum d'interactions et dans une perpétuelle évolution.

Ainsi, dans un écosystème, des milliers d'espèces cohabitent dans une très grande variété de milieux. Les interactions extrêmement complexes entre tous ces êtres vivants forment la base du fonctionnement de l'écosystème. La richesse de la biodiversité produit des fonctions indispensables à son fonctionnement général, telles que la pollinisation, la productivité primaire, les re-



lations entre niveaux trophiques, le recyclage de la matière organique, l'épuration de l'eau, la régulation des populations, la séquestration du carbone, le contrôle des agents pathogènes, etc.

L'extermination massive des espèces s'apparente à une auto-destruction. Quand bien même l'humain n'aurait de considération que pour sa propre perpétuation, il aurait tout intérêt à préserver la biodiversité et agir pour la conservation maximale de toutes les espèces vivantes, véritables assurances-vie par temps de changement global.

Mais en dépit du bon sens, les humain·e·s préfèrent empirer la situation en perpétuant une menace majeure à une situation déjà catastrophique: l'alimentation carnée. L'élevage et la pêche sont aujourd'hui les principales causes du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité dans le monde. En transformant des habitats naturels riches et très diversifiés en zones de monoculture, d'élevage intensif ou de pâturage, en vidant les océans de leur biodiversité marine et en les asphyxiant d'effluents azotés, en altérant ainsi considérablement les fonctions de régulation géophysique du globe, notre appétit pour la viande détruit de façon irréversible la toile du vivant dont nous dépendons étroitement.

### **L'éthologie cognitive face au mythe de l'animal «objet»**

La tentative d'attribuer aux humain·e·s des caractéristiques valorisantes dont ils/elles auraient le bénéfice exclusif justifie depuis toujours l'exploitation d'animaux soi-disant naturellement dépourvus de raison, d'intelligence, de culture, de liberté, de langage. La négation de la sensibilité, de la souffrance, de l'intériorité animale autorise depuis toujours toutes les maltraitements et rend leur mise à mort socialement acceptable.

Mais les petits arrangements avec notre conscience ne sont plus tenables. À mesure de l'évolution des connaissances scientifiques et éthologiques et de l'aggravation du sort des animaux, notamment dans les exploitations industrielles, les arguments du *welfarisme*<sup>4</sup> semblent de moins en moins valables. Au cours des 40 dernières années, notre compréhension des facultés des animaux a profondément changé. On ne décrit plus leur comportement par l'instinct ou des schémas simples du type stimulus-réponse. Les progrès de l'éthologie cognitive<sup>5</sup> permettent désormais de parler

de conscience, de culture, de stratégies opportunistes ou d'altruisme, de relations sociales complexes au sein du règne animal.

La frontière entre l'homme et les autres espèces animales s'estompe de plus en plus. Les capacités mentales des animaux sont aujourd'hui certifiées scientifiquement<sup>6</sup>. Leur aptitude à éprouver des sentiments (sensations, perceptions et émotions) positifs ou négatifs, depuis la douleur et la peur jusqu'au plaisir et la joie est reconnue. Des recherches scientifiques ont démontré des capacités mentales de haut niveau chez les animaux que l'on croyait réservées aux seuls humains.

Au vu des découvertes sur l'intelligence et les émotions animales, nous n'avons plus aucune excuse pour continuer à les traiter comme nous le faisons. Si comme les neurobiologistes l'affirment les animaux sont conscients, éprouvent des sentiments, élaborent des idées, comment l'homme peut-il continuer à les traiter comme des objets, à s'en servir comme des jouets ou des souffre-douleurs, à les exploiter, à les enfermer, les martyriser, les maltraiter, les abattre, les manger?

### **Des alternatives existent**

Les animaux ont une valeur intrinsèque, indépendamment des "services" qu'ils nous rendent. Aucune justice, qu'elle soit divine ou profane, ne saurait légitimer un droit à la vie moindre pour les animaux que pour les humain·e·s. Dès lors, disposer de leur existence comme bon nous semble, dans une logique utilitariste, constitue dans tous les cas un abus de pouvoir, un autoritarisme, une discrimination. Les animaux ont tous un intérêt évident à ne pas être violés ou tués.

Les animaux doivent donc être reconnus comme des membres à part entière de la communauté morale. Poursuivre l'exploitation des animaux, applaudir les spectacles les asservissant, continuer à les chasser, à les manger, à les utiliser, à en faire commerce ne trouve plus aucune justification crédible. Ces pratiques relèvent le plus souvent d'habitudes, de traditions culturelles, d'intérêts commerciaux entretenant une inertie générale qui confine à la barbarie.

Cette exploitation massive est d'autant plus injustifiable qu'il existe aujourd'hui des alternatives à l'essentiel des fonctions que nous assignons traditionnellement aux animaux (nous nourrir, nous divertir, nous soigner...) et que dans l'immense majorité des cas, aucune d'entre elles n'est

*«Quand bien même l'humain n'aurait de considération que pour sa propre perpétuation, il aurait tout intérêt à préserver la biodiversité et agir pour la conservation maximale de toutes les espèces vivantes, véritables assurances vie par temps de changement global.»*



plus d'intérêt vital absolu pour l'humain. Sur la question alimentaire, nous sommes omnivores et nous avons le privilège du choix de notre nourriture. La diététique a scientifiquement établi que les protéines animales n'étaient ni une nécessité ni une obligation pour se maintenir en bonne santé. Des centaines de millions de végétaliens de par le monde le démontrent chaque jour. La consommation d'animaux est tout simplement inutile à notre survie. C'est un fait avéré. Décider d'en manger malgré tout est donc un choix individuel, celui de l'indifférence à la souffrance animale, celui de participer à un système qui produit, exploite et met à mort à la chaîne des êtres dotés de sensibilité, avec des conséquences majeures sur la dégradation de l'environnement. Ce choix n'est pas moralement défendable.

### **L'organisation de l'inconscience**

En dépit du fait que la plupart des humains se déclarent soucieux du sort des animaux, qu'ils reconnaissent ne pas être indifférents à leur condition, leur calvaire sans fin s'amplifie.

La permanence d'un système violent et oppressif qui tient captif, instrumentalise et coûte la vie à des milliers de milliards d'êtres vivants sensibles chaque année n'en finit plus de désespérer. Les ressorts psychologiques qui permettent de l'expliquer sont complexes à décrypter. Ce qui l'est moins est l'acharnement des intérêts privés à faire perdurer coûte que coûte leur business en invisibilisant les coulisses de l'exploitation animale.

Les multinationales de l'agro-alimentaire, les parcs d'attraction animaliers, les sociétés de chasse, les éleveurs, les pêcheurs ont su tisser avec les institutions un faisceau d'intérêts si solidement enchevêtrés depuis si longtemps qu'ils se confortent continuellement pour se maintenir en place. L'enjeu commun est de minimiser l'inconfort moral qui pourraient résulter chez tout un chacun de la prise de conscience de la violence nécessaire au système. Quand bien même rien ne la rend éthiquement justifiable, légaliser cette violence permet de la légitimer. Le droit est une question de pouvoir non de morale.

La propagande permanente qui en résulte a des effets majeurs et durables. Les vidéos choquantes et les reportages édiants qui osent montrer l'envers du décor et la réalité de l'exploitation des animaux suscitent quelques conversions certes, mais





loin d'être encore suffisamment massives pour faire trembler l'édifice de l'oppression animale. L'ordre établi se maintient contre tout exigence de justice.

### Pandémies et exploitation animale

La démographie humaine et son appétit insatiable pour la viande provoquent la destruction massive d'habitats qui menacent quantité d'espèces dont l'existence même est indispensable à notre survie. En les condamnant à une disparition irrémédiable, nous réduisons nos chances de faire face à nos besoins vitaux.

Mais nous faisons même pire: en privant les animaux sauvages de leurs habitats naturels ne leur laissant plus d'autre choix qu'une forme de promiscuité avec l'humain et en concentrant les animaux domestiques dans d'immenses zones concentrationnaires à proximité des centres urbains, nous multiplions les inévitables risques de circulation de virus potentiellement ravageurs.

La plupart des pandémies récentes comme Ebola ou Covid-19 sont liées à un passage de la barrière d'espèces. Des microbes issus des animaux sauvages ou domestiques, bénins au sein de ces organismes, évoluent et mutent au point de devenir des agents pathogènes meurtriers pour l'Homme. Ce phénomène n'a rien de nouveau mais remonte au néolithique, lorsque nous avons commencé à soumettre les animaux. De cette cohabitation contre nature avec les ruminants sont issues la rougeole et la tuberculose. De même que les

cochons nous ont transmis la coqueluche et les canards la grippe.

Comment ne pas voir dans ces phénomènes une forme d'ironie du sort? D'une certaine façon les animaux tiennent là une revanche sur les sévices sans fin que nous leur faisons subir. De notre capacité à l'admettre résulte le sort de l'humanité. Il ne tient qu'à nous d'inverser la tendance en mettant une fin définitive à l'anthropocentrisme mortifère. Ou nous précipiterons notre propre fin dans ce cycle habituel de déni et d'égoïsme qui arrive désormais à son terme.

1. [www.nature.com/articles/nature25138](http://www.nature.com/articles/nature25138)
2. Seulement 4% des mammifères sur Terre sont des animaux sauvages.
3. [www.pnas.org/content/early/2018/05/15/1711842115](http://www.pnas.org/content/early/2018/05/15/1711842115)
4. Le welfarisme est un courant réformiste qui se satisfait des petits pas pour améliorer la condition d'élevage des animaux, à l'opposé de l'abolitionnisme qui considère que l'oppression des animaux est du même type que l'esclavage. La seule revendication possible est donc l'abolition, car l'esclavage est inacceptable, à quelque degré que ce soit.
5. Étude des processus mentaux des animaux: pensée et émotions.
6. Voir à ce sujet l'expertise scientifique collective pluridisciplinaire conduite par l'INRA et publiée en mai 2017 qui se fonde sur une revue critique de la littérature internationale sur la conscience animale [www.inrae.fr/actualites/conscience-animale-connaissances-nouvelles](http://www.inrae.fr/actualites/conscience-animale-connaissances-nouvelles).

« La plupart des pandémies récentes comme Ebola ou Covid-19 sont liées à un passage de la barrière d'espèces. »

### Carnages: Pour en finir avec l'anthropocentrisme -

Éditeur: Rue de l'échiquier - 2020

Dans ce nouvel essai, Jean-Marc Gancille expose un tableau sans concession de la relation que l'être humain a nouée avec le monde animal, fondée sur la domination et l'exploitation, et ce dès avant la naissance de l'agriculture. Sacrifices religieux, collections et commerce d'animaux sauvages, domestication, utilisation des animaux à des fins militaires ou pour des expériences de laboratoires, captivité forcée dans les zoos et aquariums, chasse et pêche récréatives, élevage intensif ou surpêche... On n'en finit pas d'établir la liste des formes qu'adopte l'anthropocentrisme.



# Des cantines scolaires moins carnées?

L'alimentation végétarienne se taille petit à petit une belle place dans les cantines scolaires, dans la foulée des réflexions et initiatives en faveur d'une alimentation «durable». Mais la viande reste reine. Et quand on parle de menu veggie, mieux vaut ne pas le dire trop fort.

«*Idéologie scandaleuse*», «*insulte inacceptable*» (aux bouchers et aux fermiers, ndlr). Ces réactions sont celles de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur français, suite à la décision prise fin février par la mairie écologiste de Lyon de proposer des menus sans viande - donc non végétariens puisqu'ils comportent encore du poisson - aux enfants d'école primaire fin février. Ce recours temporaire au menu unique non carné - prise dans un contexte de crise sanitaire et de réduction des places en cantine - a provoqué la colère de certains parents, syndicats agricoles et élus locaux, et membres du gouvernement.

Qu'en est-il en Belgique - où, précisons-le, la cantine scolaire est plus une option qu'une institution comme elle l'est en France (un enfant sur cinq va à la cantine le midi contre un enfant sur deux en France)? Les assiettes des marmots à la cantine se débarrassent-elles peu à peu des produits carnés? Et ces changements passent-ils crème?

## Feu vert pour le végété

«*Il existe de plus en plus d'alternatives veggie dans les écoles. Si c'est difficile à mesurer, les choses bougent vraiment*», explique Fanny Colot, coordinatrice de projets alimentation à l'école pour la stratégie Good Food à Bruxelles Environnement. Le label cantine Good Food a été lancé en 2016 pour promouvoir les cantines (et restaurants) proposant des menus sains et durables, et qui luttent contre le gaspillage alimentaire. À ce jour, 11 écoles bruxelloises ont obtenu ce label organisé en 3 fourchettes selon les critères remplis. Le végétarien y figure dès la première fourchette. «*Si l'offre comprend 3 repas ou plus par jour, une alternative entièrement végétarienne est proposée quotidiennement. Si l'offre comprend 1 ou 2 repas par jour, une alternative entièrement végétarienne est proposée hebdomadairement*», peut-on lire dans le règlement. On retrouve des critères végan pour la 3<sup>e</sup> fourchette, soit la plus haute marche du podium.

En Wallonie aussi, un label de ce type existe, mis en place dans le cadre du «Green Deal cantines durables» lancé il y a 2 ans qui vise à une alimentation plus durable autour de 6 axes de travail: des produits locaux et de saison, des produits respectueux de l'environnement et des animaux, des

produits équitables, des repas sains, équilibrés et savoureux, la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets, et l'inclusion sociale. Les plats végétariens doivent figurer au menu selon les mêmes modalités que le label Good Food. Quant aux sandwiches, une offre végétarienne quotidienne est obligatoire, et même végétalienne. 220 cantines ont déjà signé ce Green Deal, ce qui équivaut à 120.000 repas chauds sur un total de 200.000.

Depuis plusieurs années, la sauce végé prend. C'est aussi le constat de Céline Ernst, responsable environnement chez TCO Service, entreprise wallonne de cuisine de collectivité durable qui promeut le bio et fournit, en temps normal, 17.000 repas par jour. «*Jusqu'il y a deux ans, on en était à un repas végétarien toutes les deux semaines. Désormais, tous nos clients demandent un repas par semaine. Et pas mal de communes ont tous les jours une alternative végétarienne au menu*», observe-t-elle.

Autre indice que les cantines vivent au vert: Les Cuisines bruxelloises, qui livrent près de 8000 repas dans plus d'une centaine d'écoles bruxelloises se sont aussi mises au végétarien depuis bientôt trois ans, une fois par semaine, et proposent des menus sans viande.

Les raisons de ce succès? Une prise de conscience des enjeux environnementaux, sans aucun doute. Mais aussi «*un choix philosophique et religieux*», souligne Céline Ernst, un repas végétarien étant de facto halal. Dans ce débat - souvent crispé - le menu végétarien, sorte de plus petit dénominateur commun entre toutes les bouches, est d'ailleurs régulièrement privilégié par les écoles et leurs pouvoirs organisateurs, au repas halal.

## Impulsions politiques

L'offre alimentaire dans les cantines scolaires n'est pas uniformisée en Belgique. Les établissements, dans leur grande majorité, ont recours à un prestataire extérieur pour la confection et la livraison des repas, les autres gèrent leur cantine en interne avec un personnel issu des écoles de cuisine, mais pas toujours.

Cantine industrielle chez l'un, soupes collectives réalisées par des parents motivés chez l'autre, un repas végé par semaine, un repas bio





tous les jours... Un coup de sonde auprès de quelques parents nous fait vite comprendre que chaque école - mais surtout pouvoir organisateur - n'en fait qu'à sa tête. Et que les leviers pour changer les recettes des cantines sont multiples.

Les pouvoirs publics émettent des recommandations. Et en matière d'alimentation, cela fait quelques années que le tournant durable est amorcé.

En 2012, la Fédération Wallonie-Bruxelles publiait un cahier spécial des charges à destination des directeur·trice·s d'école (et, plus largement, de collectivités accueillant un public entre 3 et 18 ans) et de leurs partenaires/fournisseurs éventuels pour promouvoir une «alimentation saine et durable»<sup>1</sup>. L'accent est mis sur une perspective durable (fruits et légumes de saison, recours à des circuits courts) mais des alternatives végétariennes sont aussi évoquées. Bruxelles Environnement a aussi élaboré un cahier des charges qui préconise une alternative végétarienne par semaine. En Wallonie, Manger Demain, qui coordonne le Green Deal en Wallonie, vient de sortir un guide pour aider les cantines à rédiger leurs cahiers des charges, y inclure des clauses de durabilité et mettre en réseau les cuisines de collectivité et les filières agricoles wallonnes.

Une nouvelle impulsion est donnée en 2017 lorsque Barbara Trachte et Christos Doukeridis déposent une proposition de résolution au Parlement de la Fédération

Wallonie-Bruxelles «visant à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une transition écologique de l'alimentation afin d'offrir dans l'ensemble des cantines scolaires des repas biologiques et abordables issus de circuits courts ainsi qu'une alternative quotidienne végétarienne». Parmi leurs arguments pour le végété: une question de santé - le Belge mange trop de viande «entre 770 et 980 grammes de viande, soit 2 à 2,5 fois plus que les recommandations officielles», selon un rapport Greenpeace de 2018 - ce qui augmente les risques de maladies cardio-vasculaires, d'obésité, ou de diabète; une solution aux questions éthiques et confessionnelles, mais aussi une réduction de l'empreinte environnementale. «La production d'un kilo de protéines animales peut nécessiter jusqu'à 100 fois plus d'eau que la production d'un kilo de protéines végétales (un kilo de viande consommant 20 à 50 litres d'eau)», avançaient-ils.

La proposition - non contraignante, signée par l'ensemble des partis en Fédération Wallonie-Bruxelles en novembre 2018 - avait fait réagir la Fédération wallonne des agriculteurs. «Si les consommateurs se détournent totalement de notre viande wallonne, avec quoi seront fertilisées nos productions végétales? Si la volonté d'insérer exclusivement des produits Bio semble claire, pourquoi ne pas soutenir également la filière bovine Bio, qui permet entre autres de fertiliser naturellement les fruits et légumes bio, produits privilégiés par les cantines pour «passer le cap» du Bio?»<sup>2</sup>.

«Parmi leurs arguments pour le végété: une question de santé - le Belge mange trop de viande «entre 770 et 980 grammes de viande, soit 2 à 2,5 fois plus que les recommandations officielles», selon un rapport Greenpeace de 2018 - ce qui augmente les risques de maladies cardio-vasculaires, d'obésité, ou de diabète.»

«Au lieu de dire lasagne de légumes, on dit lasagne du soleil. Ou curry à l'indienne pour curry de légumes.»

Ces réticences font écho sur le terrain. «On le voit par exemple dans les communes où le bourgmestre est éleveur de bêtes», confie Céline Ernst. «Ca dépend aussi des goûts de celui qui élabore les menus ou est derrière les fourneaux», constate Fanny Colot.

Et les formations à la cuisine de collectivité ne sont pas toujours au point au niveau de l'alimentation végétarienne, à en croire nos interlocutrices. «On se rend compte que certains qui sortent des écoles ne connaissent pas les calendriers de légumes de saison», rapporte Céline Ernst, dont l'entreprise donne des formations de base à ses équipes. Des formations cantines «Good Food» sont aussi dispensées par Bruxelles Environnement. L'une d'entre elle est consacrée à l'alimentation végétarienne dans les collectivités. Manger Demain fait de même en Wallonie.

### Lasagnes du soleil

Si les légumes, lentilles, pois chiches et autres mets végétaux gagnent les assiettes des cantines, le mot «végétarien» reste encore tabou. Autant dire que le véganisme est lui complètement banni du vocabulaire alimentaire scolaire. Alors, on use de stratagèmes pour faire passer la chose. «Au lieu de dire lasagne de légumes, on dit lasagne du soleil. Ou curry à l'indienne pour curry de légumes», explique Fanny Colot. Chez TCO Service, on «camoufle» les légumes. Un panais se retrouvera par exemple dans une bonne ratatouille ou un potage, car les enfants mangent d'abord avec leurs yeux. Cuisiner végé requiert de la créativité. «Si on voulait se simplifier la vie, on mettrait du bolo au menu tous les jours», plaisante Céline Ernst.

«On a choisi de ne pas parler de végétarien. Le mot fait peur», confirme Laurence Leduc. Elle fait partie du Collectif Développement cantines durables, qui travaille avec plus de 100 écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de rendre accessible une offre bio locale et de saison à tous les jeunes du fondamental au supérieur, dans laquelle le végétal occupe une grande place. Le Collectif coordonne un tout récent projet pilote visant à distribuer gratuitement un potage/collation - végétarien, bio et le plus local possible - deux fois par semaine dans 20 écoles maternelles et primaires situées dans des zones à indices socio-économiques faibles dans le courant de l'année 2021. Une initiative qui nous rappelle que l'alimentation à l'école est aussi une question sociale. Et si l'heure est à la réflexion sur la qualité de l'alimentation, l'enjeu des écoles est aussi de pouvoir nourrir des petits estomacs parfois fort vides.

Question préoccupante à l'heure où les cantines sont fermées pour cause de Covid.

### Et le budget?

Les repas à la cantine ne sont aujourd'hui pas gratuits. Le prix des repas fluctue d'une école à l'autre. Il varie, pour le primaire, de 1€ à 4.80€, et, pour le secondaire, de 1.50€ à 6.70€. Certains CPAS et communes interviennent dans les frais, partiellement ou totalement. Quand on parle d'alimentation durable, la question du budget pointe vite le bout de son nez. Et pour les cuisinier·e·s, la préoccupation de maintenir un prix bas dépasse souvent celle du goût. «Les repas végétariens permettent de dégager de la marge financière pour développer le bio, proposer, quand il y a de la viande, de la viande locale et biologique», répond Céline Ernst, visiblement habituée à la question. «On relève le défi de ne pas modifier le prix que les parents payent à la base», témoigne Laurence Leduc, insistant sur la dimension sociale et économique du «durable». Cela passe par le choix de légumes locaux, une alimentation simple, des soupe-repas qui combinent légumes et féculents. Le collectif accompagne les cuisinier·e·s dans la confection du budget, qui «ne se rendent pas toujours compte de combien ils dépensent». La réflexion budgétaire ne peut pas faire l'impasse sur la question du gaspillage alimentaire. Tous les acteurs de l'alimentation durable le confirment. Et y travaillent.

Aujourd'hui, les cantines travaillent dans leur majorité avec des prestataires de services bien connus - et concurrentiels - orientés alimentation agro-industrielle plus que durable. «Les choses bougent aussi de ce côté-là car les grosses entreprises sont bien obligées de se plier aux exigences du marché», note Fanny Colot.

«On n'a pas les mêmes armes que les grosses entreprises», explique la coordinatrice de TCO Service. Et les clients ont du mal à faire la part des choses entre le bio et le greenwashing. Parfois, les soumissionnaires considèrent qu'un produit européen, c'est du local...». Mais positive, de conclure: «Tout le monde est obligé de faire quelque chose aujourd'hui».

1. FÉDÉRATION-WALLONIE-BRUXELLES, Cahier Spécial des Charges - «Confection et livraison de repas dans des collectivités», 2012.
2. [www.fwa.be/bio/](http://www.fwa.be/bio/) des-cantines-bientot-toutes-bio

### Pour aller plus loin

La revue *Éduquer* a déjà consacré plusieurs articles à la question:

- *Quelle consommation de viande dans nos cantines?*, Maud Baccichet, 5 décembre 2019.
- *Mieux manger à l'école*, Dossier 130, 8 mai 2017.



# Regards d'enfants végé

Tim et Malo, 10 et 13 ans, sont ovo-lacto-végétariens<sup>1</sup> depuis leur naissance. École, relation avec les camarades, convictions... Comment vivent-ils leur végétarisme?

**Éduquer:** Que pensez-vous du choix de vos parents de vous avoir donné une alimentation végétarienne?

**Malo:** Moi je trouve cela super bien! De plus mes parents me laissent la liberté de choisir plus tard ce que je voudrais faire, rester ou non végétarien. Je trouve cela très bien.

**Tim:** Chaque parent décide de comment il éduque son enfant pour qu'il se sente le mieux et grandisse bien. C'est normal que chacun choisisse comment il veut vivre.

**Éduquer:** Quel est pour vous le sens de ce végétarisme?

**Malo:** Je suis végétarien pour préserver toutes les espèces naturelles. Si les gens continuent à manger de la viande comme aujourd'hui, l'environnement va se dégrader encore plus. Au final, tout le monde

sera obligé de devenir végétarien, nous on sera déjà prêts. On est un peu en avance sur l'avenir en fait!

**Tim:** Je trouve cela choquant qu'on doive tuer des animaux pour manger. Pour moi, la vie d'un animal a autant d'importance que celle d'un homme. Est-ce que c'est normal d'envoyer un cochon à l'abattoir pour, deux heures après, le retrouver dans un sachet en plastique?

**Éduquer:** Avez-vous parfois l'impression d'être frustrés de ne pas pouvoir manger certaines choses? Comme aller au Mc-Do par exemple, ou manger comme vos copains/copines?

**Malo:** Je n'ai aucun manque par rapport à la viande car je n'en ai jamais goûté! Par curiosité, je demande à mes amis quel goût cela a mais cela ne va pas plus loin que cela. C'est tout à fait possible de se passer de viande pour moi parce que je mange des choses bonnes et originales à la maison donc je ne me sens pas du tout frustré. Je ne vois pas trop pourquoi j'irais au Mac-Do!

**Éduquer:** Vous avez des ami·e·s végétarien·ne·s ou végan·e·s?

**Tim:** J'ai une amie qui est végétarienne depuis un an. Je me sens 10 fois plus à l'aise avec elle pour manger qu'avec mes autres amis qui mangent de la viande, je sais qu'elle ne va pas me juger et qu'on se comprend. À deux, on partage un truc en plus.

**Éduquer:** Les cantines à l'école, cela se passe comment?

**Tim:** À la cantine de mon école, tous mes amis sont au repas chaud où ils mangent de la viande. Comme je n'en mange pas, je suis au repas pique-nique. Comme on est séparés, je me sens un peu en retrait, un peu mis à l'écart. À la cantine, il n'y a pas de repas 100% végétariens.

**Éduquer:** Avez-vous déjà eu des remarques de la part de vos amis, élèves, profs, éducateur/trice·s à l'école par rapport à votre végétarisme?

**Tim:** Oui, j'ai eu des remarques, surtout de la part d'enfants et par rapport aux bonbons! À chaque fois que je mange un bonbon avec de la gélatine de porc, tout le monde me critique et me tombe dessus en me disant: «si tu manges cela tu ne seras plus végétarien!» Cela me vexé énormément! J'ai l'impression que les personnes qui mangent de la viande sont parfois très intransigeantes avec les végétariens. Certains me défient pour que je craque et que je mange de la viande. C'est stupide!

**Malo:** Je suis dans une école très ouverte (NDLR: le LIRL à St-Gilles), où on ne vient jamais me faire des critiques. Certes, parfois on me pose des questions sur mon alimentation mais c'est plus de la curiosité qu'autre chose. Par exemple mon éducateur ou mes profs me demandent «Mais comment tu fais? Moi je ne pourrai jamais faire ça!»... Moi, je rigole, car pour moi c'est banal!



C'est comme si je leur demandais comment ils font pour manger de la viande!

**Éduquer:** Comment vous vous voyez plus tard? Est-ce que vous pensez que vous allez rester végétariens?

**Malo:** Je veux vivre toute ma vie en tant que végétarien! Évidemment, si un jour j'ai une grosse envie de goûter de la viande, je pourrais en manger. Ce n'est pas interdit! Mais je ne pense pas que cela arrivera. Si je ne suis plus végétarien, je ne serais plus le Malo que je suis maintenant! Le végétarisme est une partie de moi, il fait partie de mon identité. Être végétarien c'est avoir un

truc en plus, pas un truc en moins. On est un peu spécial!

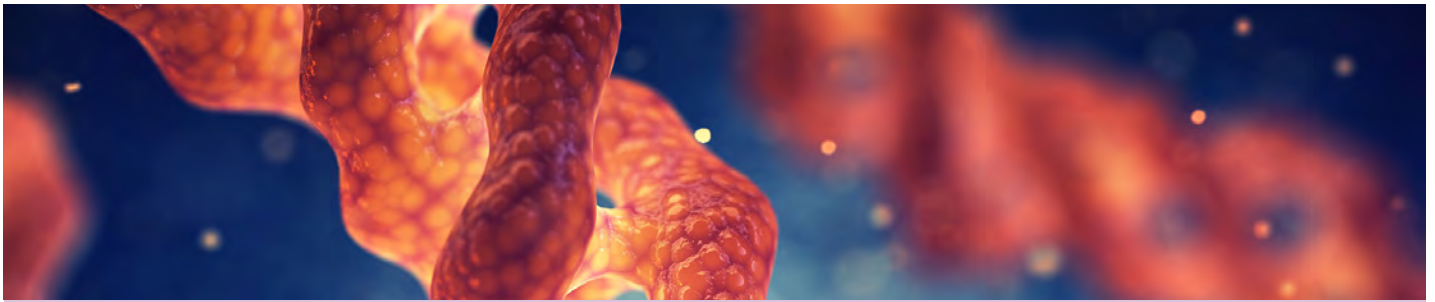
**Éduquer:** Quel conseil donneriez-vous à des personnes non végétariennes?

**Tim:** Mon conseil serait qu'il ne faut pas avoir peur de devenir végétarien. Il ne faut pas avoir peur du regard des autres et il faut vivre comme on en a envie!

**Malo:** Ne craignez pas et essayez!

1. Un ovo-lacto végétarien est une personne qui ne consomme ni viande, ni produits de la mer mais qui accepte certains produits d'origine animale, tels que les œufs et les produits laitiers.

«Certains me défient pour que je craque et que je mange de la viande. C'est stupide!»



## Protéines et acides aminés: qu'est-ce que c'est?

Notre alimentation est constituée de 7 constituants de base qui ont chacun leurs propriétés: les protéines, les glucides, les lipides, les vitamines, les oligo-éléments, les minéraux et l'eau. Les protéines sont des macromolécules biologiques présentes dans toutes les cellules vivantes. Elles permettent de créer notre ADN, de développer la masse musculaire, digérer les aliments, faire circuler le sang, protéger notre corps contre les maladies... Ces protéines, ingérées lors des repas, sont détruites lors de la digestion.

Il existe 20 acides aminés standards. Parmi les 20 acides aminés, seulement 11 sont produits naturellement par le corps humain, les 9 autres acides aminés (l'isoleucine, la méthionine, la thréonine, le tryptophane, la valine, l'histidine, la leucine, la lysine et la phénylalanine) sont considérés comme «essentiels» car, bien que notre organisme ne les synthétise pas naturellement, ils sont indispensables à notre santé. Pour répondre aux besoins de notre organisme, nous devons donc trouver ces 9 acides aminés dans notre alimentation. Les aliments qui contiennent les neuf acides aminés essentiels sont appelés des protéines complètes. Ces protéines (complètes) sont disponibles tant dans les aliments d'origine animale (la viande, la volaille, le poisson, les fruits de mer, les produits laitiers et les œufs) que dans les aliments d'ori-

gine végétale (le quinoa, le sarrasin, l'amarante, les fèves de soya, le tofu et le seitan).

## Combien de protéines devons-nous consommer par jour?

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) conseille aux adultes de consommer chaque jour 0,8 g de protéines de bonne qualité par kilo de poids corporel. Les sportifs ou les personnes actives auront des besoins en protéines plus conséquents.

## Les végétarien·ne·s et végan·e·s, carencé·e·s en protéines?

On a longtemps pensé que les protéines d'origines végétales n'étaient pas complètes, qu'elles manquaient d'un ou de plusieurs acides aminés essentiels. Pourtant, dans les années 70, le guide végétarien «Diet For A Small Planet» de Frances Moore Lappé a proposé de combiner certains aliments d'origine végétale afin de former une protéine complète permettant d'éviter les carences.

Depuis, cette méthode de combinaison des protéines a été largement remise en question par le secteur de la santé. En effet, selon l'American Heart Association, «Les protéines végétales peuvent à elles seules répondre aux besoins nutritionnels si une alimentation végétale variée est consommée et que les besoins en énergie sont satisfaits. Les recherches indiquent qu'un assortiment d'aliments végétaux mangés au

cours d'une journée peut apporter tous les acides aminés essentiels et assurer une absorption et une utilisation appropriées de l'azote chez des adultes en bonne santé; par conséquent, il n'est nullement besoin de consommer des protéines complémentaires dans un même repas.»<sup>1</sup> Bien conçue et équilibrée, une alimentation végétarienne et/ou végane répond donc aux besoins de notre corps. L'*Academy of Nutrition and Dietetics*, ajoute, que l'alimentation végétarienne et/ou végane «est appropriée à toutes les périodes de la vie, en particulier la grossesse, l'allaitement, la petite enfance, l'enfance, l'adolescence, le troisième âge, ainsi que pour les athlètes».<sup>2</sup>

1. American Heart Association, «Vegetarian, Vegan Diet & Heart Health», *Go Red For Women*®, 26 mars 2014

2. "Position of the Academy of Nutrition and Dietetics: Vegetarian Diets", 2016, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jand.2016.09.025>

## Quels sont les aliments les plus riches en protéines végétales?

La spiruline, le soja (frais), les graines de chanvre, les graines de courge, le beurre d'arachide, le fenugrec, le seitan, les haricots Azuki, le tempeh, les pois chiches, les graines de chia, le son d'avoine, l'épeautre, la noix, le tofu, le quinoa, le sarrasin, le blé, les lentilles vertes (cuites), les haricots blancs, le chou Kale, les épinards (cuits), les champignons de Paris, les brocolis, le maïs...



# Le saviez-vous?



## Le Jeudi Veggie... un concept venu de Gand!

Instauré depuis 2009 par la ville de Gand, particulièrement active dans la lutte pour l'environnement, le «Jeudi Veggie» ou «jeudi végétarien» a été impulsé par la conférence «Less Meat, less Heat», organisée par l'association de promotion du végétarisme/véganisme EVA, le 30 août 2008. Lors de cette conférence, Rajendra Kumar Pachauri, alors président du GIEC, exposa les effets néfastes de la consommation de la viande sur le réchauffement climatique. À la suite de cet événement, Tobias Leenaert et l'association EVA

organisèrent le jeudi 13 mai 2009 le premier «Donderdag Veggiedag» consacrant le jeudi comme un jour végétarien. L'ambition y est de démontrer qu'avec un jour végétarien par semaine, il est possible de mesurer un impact positif tant au niveau de l'environnement, de la santé, du bien-être animal et encore au niveau de la solidarité nord-sud. Rapidement, le mouvement prit de l'ampleur tant au niveau national qu'au niveau international.

Plus d'infos: [www.jeudiveggie.be](http://www.jeudiveggie.be)

## Fruit du jacquier: une (re)découverte culinaire

Le «jacque» ou «pommes jacque» est un fruit issu du jacquier, arbre présent en Inde, au Sri Lanka et au Bangladesh. Même s'il a longtemps été considéré comme une plante invasive ou comme le «fruit du pauvre», le jacque a depuis peu envahi le marché végan. Réputé comme étant le plus gros fruit du monde (il peut atteindre jusqu'à 50 centimètres de longueur et peser plus de 30 kilos!) le fruit du jacquier, dont le goût se situe entre l'ananas et la mangue, offre des propriétés nutritives intéressantes. Même s'il est très sucré, le jacque offre un taux de graisse très bas, une bonne source de fibres, de vitamines, de minéraux (potassium, magnésium et calcium). Par ailleurs, il est riche en antioxydants. Seule sa teneur en protéine laisse à désirer avec 2 à 3g de protéines pour 100g de pulpe (le poulet en contenant 26g pour 100g de chair). Sa consommation devra alors s'accompagner d'une autre source de protéines telle les légumineuses, le soja...

En cuisine, grâce à sa chair fibreuse qui se rapproche de celle du poulet et du porc, il devient un allié idéal pour remplacer la texture de la viande (attention: ses graines doivent être bien cuites, car crues, elles sont toxiques). Le jacque devient alors une alternative idéale à la viande, à l'instar du tofu, du seitan ou encore du tempeh. Le jacque est donc une (re)découverte de la nature, de plus en plus prisé par les végétariens et les végans et qui tentera peut-être les amateur/trice-s d'originalité culinaire.



## Fausse idée: «Tous les repas végétariens sont sains»

Et non, manger végétarien ne rime pas toujours avec repas sain! Si vous mangez uniquement des aliments gras, sucrés ou trop salés, qu'ils soient d'origine animale ou végétale, vous serez très probablement en moins bonne santé qu'une personne qui adopte une alimentation diversifiée.

## Grand-e-s sportif-ve-s et végétarien-ne-s... c'est possible!

Le sprinter Carl Lewis (végétalien), les tennismen Venus et Serena Williams (végétaliennes), le bodybuilder et quatre fois vainqueur du titre «d'homme le plus fort du monde», Patrick Baboumian (végétalien), la danseuse Sylvie Guillem (végan), le multi-marathonien Scott Jurek (végan), la patineuse Surya Bonaly (végétarienne), le pilote Lewis Hamilton (végan), le joueur de foot Sergio Agüero (végétalien), le boxeur Mike Tyson (végétalien)... tous des adeptes du végétarisme/végétalisme!

## Les fromages ne sont pas tous végétariens!

Le fromage est le fruit de la transformation du lait au contact d'agents coagulants appelés présure. Ces coagulants sont des enzymes qui vont permettre la coagulation des protéines de lait et donc produire du lait caillé dissociable du «petit lait».

La grande majorité des fromages disponibles dans les commerces contiennent de la présure d'origine animale. Pour obtenir cette présure animale, il est nécessaire d'extraire des sucs (la chymosine) du 4<sup>e</sup> estomac d'un jeune veau mort. Étant donné que la production de chymosine chute considérablement avec la croissance du veau et son passage à l'alimentation végétale, il sera nécessaire de tuer le jeune veau avant son sevrage. La récolte de la chymosine participant alors à l'abattage d'animaux afin d'assurer la production de fromage.

Comment faire?

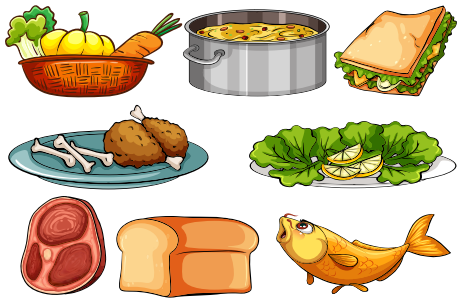
Rassurez-vous, il existe des fromages fabriqués à partir de présure d'origine non-animale. En effet, plusieurs procédés de coagulation tels que la coagulation microbienne (issue de la fermentation de champignons, aussi appelé moisissure) et la coagulation à l'aide de plantes (par exemple la cyprosine et la cardosine, obtenues grâce aux sucs contenus dans les plantes) sont disponibles sur le marché.

Ces fromages dits «végétariens» ne sont pas toujours évidents à trouver dans les rayons des supermarchés mais leur commercialisation tend à s'étendre.



## La composition des assiettes dans le monde

Traditionnellement, dans nos pays occidentaux, on considère qu'un repas équilibré est composé de 3 parties distinctes: les féculents, les végétaux et la viande (ou le poisson). Ce ratio viande-féculent-légume a longtemps été considéré comme le baromètre des repas équilibrés. Classiquement, on considère qu'une assiette bien équilibrée est divisée selon le modèle  $\frac{1}{2}$  (légumes) +  $\frac{1}{4}$  (féculents) +  $\frac{1}{4}$  (protéines). Cette culture de l'assiette en 3 zones alimentaires distinctes a la peau dure. Pourtant, bon nombre de cultures ont adopté une composition de l'assiette plus variée où tous les aliments peuvent être mélangés en un plat unique: l'Inde et ses currys, les pays arabes avec les couscous et tajines, l'Italie et ses pizzas, ses plats de pâtes...



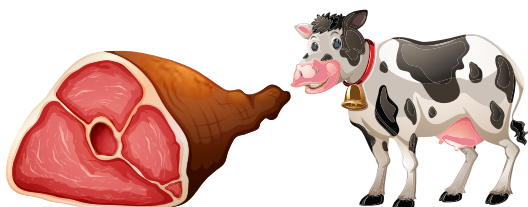
## CHIFFRES:

### Quels sont les secteurs responsables des émissions de CO2 dans le monde?

1. Le logement (chauffage et électricité): 30%.
2. L'élevage: 15,5%.
3. Le transport: 15%.
4. L'industrie et le BTP (Bâtiments et Travaux Publics): 13%.
5. Les autres consommations de carburant: 9%.
6. Autres: 18%.

### Quel est le bilan CO2 de l'élevage dans le monde?

Pour obtenir 1 kilo de viande de bœuf, 12 kilos de CO2 seront émis dans l'environnement. Une vache à viande d'un poids moyen de 700 kilos émettra environ 8,4 tonnes de CO2 par an.  
SOURCE: [www.planetoscope.com/elevage-viande/1235-consommation-mondiale-de-viande.html](http://www.planetoscope.com/elevage-viande/1235-consommation-mondiale-de-viande.html)



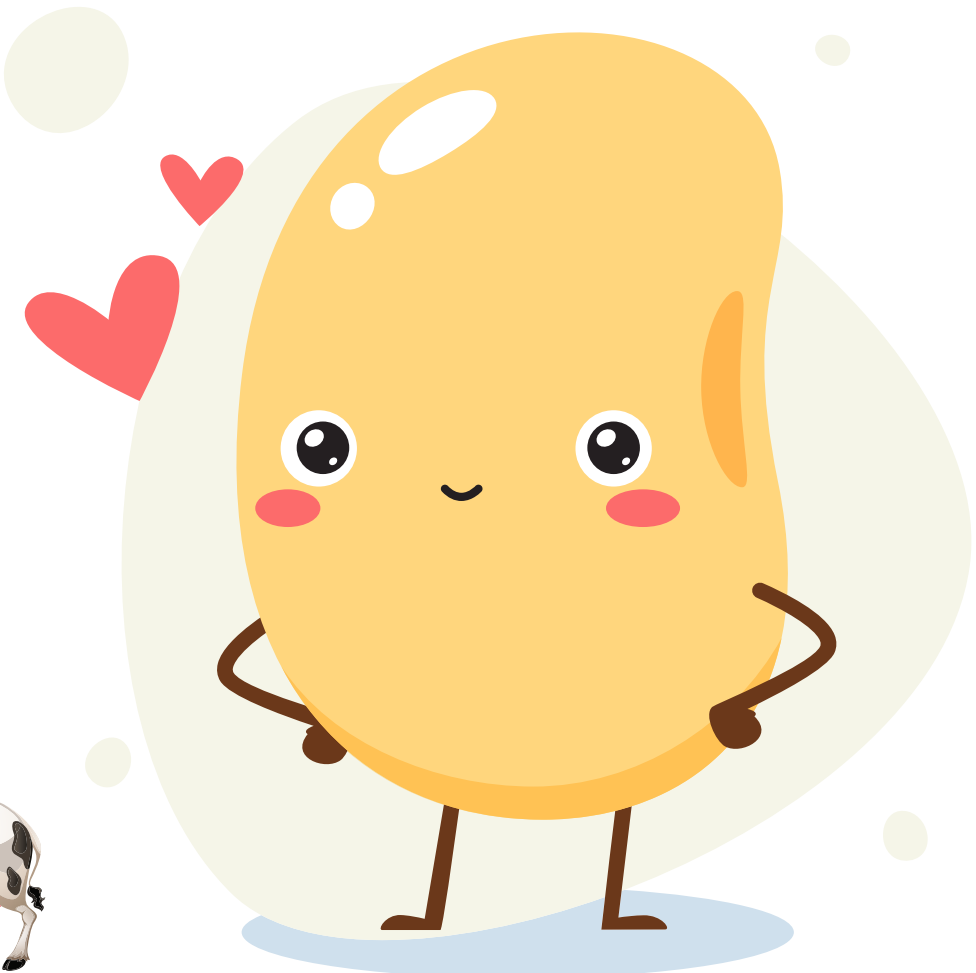
## La vitamine B12: un danger du végétarisme/véganisme

Même si les végétariens et végans présentent rarement des carences en protéines s'ils adoptent une alimentation variée et équilibrée, l'apport de la vitamine B12 leur fait parfois défaut. Aussi appelée cobalamine, la vitamine B12 est présente dans la viande, les poissons, les crustacés, également dans les œufs et le lait mais en faible quantité. Cette vitamine est indispensable au bon fonctionnement de l'organisme humain et du système nerveux. Son apport journalier recommandé est de 2.4 µg/jour. La supplémentation en vitamine B12 pourra être prescrite aux végétariens/végétaliens en cas de carence.



## La protéine de soja déshydratée: pratique et riche en protéine!

Les protéines de soja déshydratées (aussi appelées protéines végétales texturées) sont des protéines d'origine végétale qui remplacent facilement celles d'origine animale car elles offrent, en moyenne, 50 g de protéines par 100 g de produit sec. C'est donc une excellente source de protéines pour les végétariens et les végétaliens. Fabriquées à partir de farine de soja déshuilée à froid (de laquelle on a enlevé toute l'huile), la protéine de soja est présentée sous diverses formes: en granulés, en morceaux, en steak... Son goût peu prononcé permet de l'épicer à son goût et de la décliner sous diverses formes: en haché, boulettes, bolognaise... Attention, le soja fait partie des allergènes!





# L'interdiction du port des signes convictionnels visibles viole-t-elle la Constitution?

## Non, répond la Cour constitutionnelle

Suite à la décision inattendue du réseau WBE d'autoriser le port des signes convictionnels dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale qu'il organise, il était intéressant de revenir sur l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 4 juin 2020. Celle-ci avait estimé que l'interdiction générale des signes convictionnels visibles inscrite dans le règlement intérieur de la Haute École de la Ville de Bruxelles ne violait pas la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme. Cet arrêt est un important revers pour toutes celles et ceux qui combattent cette interdiction. Il montre que la décision de WBE a moins été inspirée par des considérations de droit que par des préoccupations sociales, que l'offre d'enseignement public se diversifie, offrant ici un enseignement caractérisé par la neutralité inclusive, là par une neutralité exclusive.

Au-delà de la teneur de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, et même si les conclusions de la Cour auront pu susciter amertume et déception auprès des parties qui militaient contre l'interdiction, il faut saluer la qualité des argumentations en présence. Celle-ci permet d'approfondir le principe de neutralité et d'en clarifier les nombreuses implications. C'est cette discussion sur le fond que je me propose de restituer. Dans une première partie, on s'intéressera au contexte qui a conduit la Cour constitutionnelle à prononcer l'arrêt du 4 juin 2020. Dans une seconde partie, on examinera les arguments en présence et la position de la Cour constitutionnelle.

### **Le point de départ**

Le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Bruxelles est amené à se prononcer en référé, le 9 mai 2018, sur une plainte déposée par sept requérantes et en présence du Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA) contre la Haute École Francisco Ferrer organisée par la Ville de Bruxelles. Les plaignantes disent constater une discrimination à leur préjudice en raison des dispositions du règlement intérieur de la Haute École qui leur interdisent de porter le voile qu'elles considèrent comme partie intégrante de leurs convictions religieuses.

L'action des plaignantes est fondée sur le décret du 12 décembre 2008 de la Communauté fran-

gaise relatif à la lutte contre certaines discriminations. L'article 5 de ce décret interdit toutes les discriminations fondées sur l'un des critères énumérés à l'article 2.

Seule l'action de deux des plaignantes est considérée par le Tribunal comme recevable car, étant étudiantes inscrites à la Haute École, elles ont bien intérêt à l'action. Le fait que les deux étudiantes se soient engagées à respecter le règlement intérieur de l'école lors de leur inscription n'est pas une raison suffisante pour rejeter leur plainte. «En effet, juge le Tribunal, la lutte contre la discrimination appartient à la sphère de l'ordre public, dès lors que celle-ci a pour objet d'assurer la protection de droits fondamentaux. Les droits fondamentaux protégés ne sont ni négociables, ni susceptibles de transaction. Ceci a pour conséquence que la recevabilité de l'action ne peut être subordonnée à la démonstration de l'absence d'un acquiescement quelconque à la pratique incriminée dans le chef de la victime. Le Conseil d'État a notamment considéré à cet égard, dans une espèce similaire, qu'il ne pouvait être reproché à un élève de s'être conformé au respect du règlement de l'école dans l'attente de la décision d'un juge quant à sa régularité. En outre, la formalité consistant à signer un tel règlement pour accord n'impliquait aucune renonciation au droit de remettre en cause la validité de celui-ci.» (Jugement 9.05.2018, § 24).

Le décret du 12 décembre 2008 a «pour objectif de créer un cadre général et harmonisé pour lutter contre la discrimination fondée sur:

- 1° La nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique;
- 2° L'âge, l'orientation sexuelle, la conviction religieuse ou philosophique, un handicap;
- 3° Le sexe et les critères assimilés que sont la grossesse, l'accouchement, la maternité, le changement de sexe, l'identité de genre et l'expression de genre;
- 4° L'état civil, la naissance, la fortune, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale» (Article 2).

## Le fond de l'affaire

Sur le fond, le Tribunal observe que toute personne a droit à la liberté de conscience et de religion aux termes de l'article 19 de la Constitution et de l'article 9 de la Convention des droits de l'homme.

La Cour européenne des droits de l'homme a affirmé à plusieurs reprises,

rappelle le Tribunal, que «(...) la liberté de conscience, de pensée et de religion représente l'une des assises d'une 'société démocratique' au sens de la Convention. Cette liberté figure, dans sa dimension religieuse, parmi les éléments les plus essentiels de l'identité des croyants et de leur conception de vie, mais elle est aussi un bien précieux pour les athées, les agnostiques, les sceptiques ou les indifférents. Il y va du pluralisme - chèrement conquis au cours des siècles - qui ne saurait être dissocié de pareille société. Cette liberté implique, notamment, celle d'adhérer ou non à une religion et celle de la pratiquer ou de ne pas la pratiquer»<sup>1</sup>.

Pour rappel, la Cour européenne distingue pour ce qui concerne la liberté de religion une composante absolue (celle qui ressort du for intérieur), et une composante relative (celle de manifester individuellement ou collectivement sa religion), cette dernière pouvant seule faire l'objet de restriction. En effet, rappelle le Tribunal, «Dans une société démocratique, caractérisée par le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture, où diverses religions coexistent inévitablement, il peut se révéler, en effet, nécessaire d'assortir la liberté de manifester sa religion ou ses convictions de limitations propres à assurer le respect des convictions de chacun et à concilier les intérêts des différents groupes. Ces limitations doivent, toutefois, répondre à certaines conditions. Elles doivent être prévues par la loi et constituer des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui» (Jug. 09.05.2018, § 26).

La Cour européenne des droits de l'homme investit également l'État d'un rôle d'organisateur neutre et impartial de l'exercice des diverses religions, cultes et croyances pour assurer l'ordre public, la paix religieuse et la tolérance dans une société démocratique. L'article 24 consacre ainsi la neutralité de l'enseignement que définit le décret du 31 mars 1994 sur la neutralité de l'enseignement de la Communauté française. C'est sur cette base que le Conseil communal de Bruxelles a adopté initialement le règlement des études de la Haute École (le 7 octobre 1996) et décidé d'adhérer en tant que pouvoir organisateur aux principes de neutralité énoncés dans le décret du 31 mars 1994 (le 21 janvier 2004).

-----  
**Art. 19 de la Constitution:** «La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés».

**Art. 23 de la Constitution:** «Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. A cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice».

**Art. 9 de la Convention européenne des droits de l'homme:** «La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui».

-----







## L'objet de la plainte

Ce sont en particulier deux dispositions de l'article 6.2.1 de ce règlement qui font l'objet de la plainte:

- «Il est interdit de se présenter à toute activité d'apprentissage en portant des insignes, des bijoux ou des vêtements qui reflètent une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse. Il est strictement interdit de faire du prosélytisme, les convictions d'autrui devant être respectées» (Alinéas 4 et 5).
- «Les étudiants se comportent en tout temps et en tous lieux avec dignité et savoir-vivre et veillent à ne pas porter atteinte au renom de l'établissement. Ils se présentent à l'école en tenue soignée et dépourvue d'excentricité. Ceci exclut notamment: (...) Le port de la casquette ou de tout autre couvre-chef. Le port du bonnet est toutefois autorisé dans les cours extérieures en période hivernale» (Alinéa 7).

Les plaignantes considèrent que ces dispositions sont cause d'une discrimination fondée sur le décret du 12 décembre 2008 dont elles seraient victimes.

## Une discrimination directe?

Le Tribunal admet que l'interdiction du port des signes convictionnels concerne ef-

fectivement l'un des critères de ce décret (la conviction philosophique ou religieuse).

Mais il conteste l'existence d'une discrimination directe: «La distinction directe est définie par le décret comme la situation qui se produit lorsque sur la base de l'un des critères protégés, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable.

Le règlement des études prévoit, en l'espèce, l'interdiction de porter 'des insignes, des bijoux ou des vêtements qui reflètent une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse' ainsi que l'interdiction de porter tout couvre-chef, à la seule exception du bonnet en période hivernale. L'interdiction litigieuse vise indifféremment le port de tout insigne, bijou et vêtement reflétant une appartenance politique, philosophique ou religieuse sans qu'une différence ne soit faite entre l'appartenance à tel ou tel courant politique, philosophique ou religieux. Il en est de même de l'interdiction du port du couvre-chef qui est édictée de manière générale et qui s'applique indifféremment à toute personne désirant porter un couvre-chef, ceci pour quelque motif que ce soit. À titre exemplatif, ces interdictions concernent tout autant un étudiant juif qui porte la kippa,

un étudiant sikh qui porte un dastar, une étudiante catholique qui arbore une croix, une femme musulmane qui porte le voile, un athée qui porte des vêtements affichant sa position anticléricale ou un communiste qui affiche ses convictions politiques, sans que cette liste ne soit exhaustive. Il a été considéré à cet égard par la Cour de justice de l'Union européenne par rapport à une règle interne à une entreprise se référant 'au port de signes visibles de convictions politiques, philosophiques ou religieuses', et visant 'donc indifféremment toute manifestation de telles convictions', que ladite règle 'doit, dès lors, être considérée comme traitant de manière identique tous les travailleurs de l'entreprise, en leur imposant, de manière générale et indifférenciée, notamment une neutralité vestimentaire s'opposant au port de tels signes'»<sup>2</sup>.

## Une discrimination indirecte

Résulte-t-il du règlement des études une discrimination indirecte résultant d'une distinction indirecte?

La distinction indirecte est définie par le décret du 12 décembre 2008 comme étant «la situation qui se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner, par rapport

à d'autres personnes, un désavantage particulier pour des personnes caractérisées par l'un des critères protégés» (article 3).

Le Tribunal observe que «Comme ces jeunes filles le décrivent, celles-ci se trouvent confrontées à un dilemme entre le respect du règlement de leur école qui leur interdit de porter le voile et le respect de leur conviction religieuse qui leur impose de le porter. Le sentiment d'humiliation qu'elles disent ressentir et la violence qu'elles déclarent devoir se faire chaque jour lorsqu'elles doivent enlever leur voile à l'entrée de l'école sont, à cet égard, révélateurs de cette situation particulièrement désavantageuse qu'elles dénoncent. Il en est de même du sentiment d'injustice qu'elles déclarent éprouver par rapport, notamment, à d'autres élèves qui sont dans la possibilité de manifester leur religion par des signes non ostentatoires (le port d'une croix dissimulée en-dessous d'un pull par exemple - pièce n°25 XXX), ce qui leur est impossible en ce qui concerne le port du voile» (jug. 09.05.2018, § 40).

Le Tribunal en conclut qu'il existe bien une distinction indirecte.

Celle-ci est-elle la cause d'une discrimination indirecte? Les discriminations indirectes font pareillement l'objet d'une interdiction «à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens de réaliser ce but soient appropriés et nécessaires» (décret du 12.12.2008, art. 3).

Le Tribunal a considéré que les éléments invoqués par les plaignantes laissent présumer une discrimination sur la base du critère de la religion:

- «L'obligation qui leur a été faite le 1<sup>er</sup> jour de leur inscription de se dévoiler dans le secrétariat de la Haute École devant d'autres étudiants et des employés administratifs pour la prise de la photo d'étudiante (alors qu'elles portent notamment le voile sur leur photo d'identité);

- l'interdiction qui leur a été faite

de porter le voile lors d'activités extra-scolaires, notamment, en ce qui concerne Mademoiselle XX, lors d'une visite du Parlement européen organisé par la Haute École (alors que les parlementaires peuvent, quant à elles, le porter) et sa décision, en conséquence, de ne pas participer à cette activité;

- l'obligation qui leur est faite d'enlever le voile dès qu'elles pénètrent dans le bâtiment de la Haute École, quel qu'en soit le motif, même lorsqu'elles sont uniquement de passage pour aller chercher un document administratif;

- le sentiment d'injustice qu'elle déclare éprouver par rapport, notamment, à d'autres élèves qui sont dans la possibilité de manifester leur religion par des signes moins ostensibles (le port d'une croix dissimulée en-dessous d'un pull par exemple - pièce n°25 XXX);

- l'interdiction faite à des étudiantes voilées extérieures à la XXX de participer à une formation certifiante sur les principes de la finance islamique organisée par l'Institut X au sein de l'établissement de la XXX» (jug. 09.05.2018, § 44).

Il restait alors à examiner, si les dispositions litigieuses sont justifiées par un but légitime et si les moyens de le réaliser sont appropriés et nécessaires.

## Le caractère légitime du but

Le but de l'interdiction litigieuse est «de créer un espace éducatif intégralement neutre et notamment de préserver tous les élèves et étudiants de la pression sociale qui serait exercée sur eux par leurs condisciples - voire par leur milieu familial - afin qu'ils se conforment aux exigences vestimentaires ou aux manifestations d'appartenance à un culte adoptées par une partie des membres de leur communauté et à laquelle ils n'entendent pas souscrire» (jug. 09.05.2018, § 45).

Le principe de neutralité invoqué fait partie intégrante du projet pédagogique de la Haute École cité par le Tribunal: «La Haute École est garante des valeurs de démocratie, de pluralisme et de solidarité: elle est d'ailleurs ouverte à tous et dispense un enseignement garant du principe de neutralité. Son caractère neutre rend possible le respect des convictions personnelles de chacun. D'autre part, les libertés d'opinion, de religion et d'expression ne sont donc assurées, tant dans le chef du personnel que dans le chef des étudiants, que pour autant qu'elles n'aboutissent pas à compromettre le principe de neutralité précité. Ainsi, si la Haute École désire s'enrichir de l'échange et de la confrontation des idées et de





convictions différentes, elle est convaincue que cet objectif ne doit pas pour autant impliquer la liberté de porter des signes convictionnels ostensibles, par leur nature, par les conditions dans lesquelles ils seraient portés individuellement ou collectivement, ou par leur caractère ostentatoire ou revendicatif, peuvent constituer ou être ressentis comme un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, pouvant porter ainsi une atteinte à la dignité ou à la liberté des étudiants ou d'autres membres de la communauté éducative, peuvent compromettre leur santé ou leur sécurité, peuvent perturber le déroulement des activités d'enseignement et le rôle des enseignants» (idem).

## Une question de définition

Les parties plaignantes contestaient l'interprétation du principe de neutralité adoptée par la ville de Bruxelles considérant que «celui-ci aurait pour objectif de protéger les usagers du service public de l'enseignement, il ne pourrait créer aucune obligation à charge de ceux-ci» (jug. 09.05.2018, § 46). D'où la nécessité pour le tribunal d'examiner la portée de ce principe de neutralité.

Pour ce faire, le tribunal se réfère à un important arrêt de la Cour constitutionnelle (arrêt 40/11 du 15 mars 2011) qui portait sur la constitutionnalité, eu égard à l'article 24 de la Constitution, de l'interdiction générale et de principe du port de signes philosophiques et religieux dans l'enseignement de la Communauté flamande.

Le Tribunal retient de cet arrêt, le fait que le constituant n'avait pas voulu donner une définition figée de la neutralité. Celle-ci devait cependant, au minimum, constituer une garantie pour le libre-choix des parents et assurer le respect des convictions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves (article 24 de la Constitution).

Par ailleurs, la neutralité interdit de défavoriser, de favoriser ou d'imposer des convictions philosophiques, idéologiques ou religieuses à travers l'organisation de l'enseignement. À cette obligation d'abstention, se joint une obligation positive d'organiser l'enseignement pour que la reconnaissance et l'appréciation positive de la diversité des opinions et des attitudes ne soient pas compromises. En d'autres termes, il revient à l'autorité publique de garantir par l'organisation de l'enseignement, la reconnaissance positive du caractère pluraliste d'une société démocratique.

Conclusion du Tribunal: «Il se déduit de ce qui précède que le principe de neutralité peut,

selon la Cour constitutionnelle, permettre, dans certaines circonstances, de justifier une ingérence dans les droits et libertés des élèves afin que la reconnaissance et l'appréciation positive de la diversité des opinions et des attitudes ne soient pas compromises. Dans un tel contexte, l'objectif est, en effet, d'assurer, la protection des droits et libertés d'autrui et, plus précisément, les droits et libertés des autres élèves. La protection des droits et libertés d'autrui est l'un des objectifs légitimes prévu par l'article 9, §2, de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le principe de neutralité, en ce qu'il a pour objectif d'assurer la protection des droits et libertés d'autrui et, notamment, la protection d'élèves contre des pressions éventuelles et/ou le prosélytisme qui pourrai(en)t être exercé(s) à leur rencontre par rapport au port de signes convictionnels, a déjà été considéré tant par la Cour européenne des droits de l'homme que par le Conseil d'État comme un but légitime» (jug. 09.05.2018, §49).

## Une question préjudicielle

Le Tribunal constate toutefois que l'arrêt 40/2011 de la Cour constitutionnelle portait exclusivement sur la question de savoir si l'interdiction du port de signes convictionnels visibles violait ou non le principe de la neutralité tel qu'énoncé dans l'article 24 de la Constitution, et non, sur la question de savoir si cette interdiction violait d'autres dispositions constitutionnelles, et notamment, la liberté de manifester ses convictions religieuses.

Le Tribunal observe que le règlement d'ordre intérieur litigieux a été adopté en vertu du décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté. Se pose dès lors la question de savoir si le décret lui-même ne viole pas les articles 19, 23 et 24 de la Constitution. La Cour constitutionnelle ne s'étant pas encore prononcée sur cette question, le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance est dans l'obligation d'interroger la Cour de façon préjudicielle, c'est-à-dire, avant le prononcer son propre jugement. D'où la question préjudicielle posée par le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Bruxelles à la Cour constitutionnelle le 9 mai 2018: «L'article 3 du décret du 31 mars 1994 de la Communauté française définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté est-il conforme aux articles 19, 23 et 24 de la Constitution, à l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, à l'article 2 du Premier protocole additionnel à la Convention européenne de

sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en ce qu'il est interprété comme permettant à un pouvoir organisateur soumis à ce décret de prévoir dans le règlement intérieur d'un établissement scolaire une interdiction totale faite aux élèves, fussent-ils majeurs, de porter des insignes, des bijoux ou des vêtements qui reflètent une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse ainsi que tout couvre-chef, notamment ceux reflétant une telle opinion ou une telle appartenance, et ce afin de créer un environnement éducatif totalement neutre?» (jug. 09.05.2018, § 53).

C'est cette question qui fait l'objet de l'arrêt du 4 juin 2020 de la Cour constitutionnelle sur lequel je reviendrai dans le prochain numéro de la revue.

1. C.E.D.H. (gde ch.), arrêt L. S. c. Turquie 10 novembre 2005, req. n°44774/98, §104; dans le même sens: C.E.D.H., arrêt E. et autres c. Royaume-Uni (4ènk section), 15 janvier 2013, req. n°4840/10, 59842/10, 51671/10 et 36516/10, §79; C.E.D.H., arrêt France (grande chambre), 1<sup>er</sup> juillet 2014. req. n°43835/11, §124.
2. C.E.D.H. (gde ch.), arrêt L. S. c. Turquie 10 novembre 2005, req. n°44774/98, §104; dans le même sens: C.E.D.H., arrêt E. et autres c. Royaume-Uni (4ènk section), 15 janvier 2013, req. n°4840/10, 59842/10, 51671/10 et 36516/10, §79; C.E.D.H., arrêt France (grande chambre), 1<sup>er</sup> juillet 2014. req. n°43835/11, §124.

Patrick Hullebroeck, directeur

## Covid: le point de la situation en général

À la date du 8 avril 2021, le total des cas confirmés s'élève à 947.000 cas: 437.524 cas en Flandre (46%), 374.383 cas en Wallonie (40%), dont 5379 cas pour la communauté germanophone, et 117.256 cas à Bruxelles (12%). Les données sur le lieu de résidence n'étaient pas disponibles pour 17.837 cas (2%)<sup>1</sup>.

Du 8 avril 2021 au 14 avril 2021, 25.465 nouveaux cas ont été diagnostiqués: 12.768 en Flandre (50%), 9.309 en Wallonie (37%), dont 118 cas pour la communauté germanophone, et 2.867 à Bruxelles (11%)<sup>2</sup>.

Les chiffres des nouvelles contaminations et du taux de reproduction de ces deux derniers mois expliquent les inquiétudes exprimées fin mars par les spécialistes mais montrent également que le ralentissement de la propagation de l'épidémie sera lent:

	22/2 - 28/2	1/3 - 7/3	8/3 - 14/3	15/3 - 21/3	22/3 - 28/3	29/3 - 4/4	5/4 - 11/4
Moyenne journalière nouveaux cas	2398	2367	3057	4200	4838	4254	3437
Taux de reproduction	1,024	0,999	1,165	1,173	1,070	0,931	0,921

Source: Sciensano

Ce sont surtout les données concernant les hospitalisations et l'occupation des lits en unités de soins intensifs qui justifiaient la nécessité de prendre rapidement des mesures restrictives:

	22/2 - 28/2	1/3 - 7/3	8/3 - 14/3	15/3 - 21/3	22/3 - 28/3	29/3 - 4/4	5/4 - 11/4
Moyenne journalière hospitalisations	150	146	162	198	241	263	254
Nbr de patients covid en USI	407	425	485	569	712	831	899
Taux d'occupation lits USI accrédités par patients covid	20%	21%	24%	29%	36%	42%	45%

Source: Sciensano

À titre indicatif, le déconfinement est prévu aux conditions suivantes:

- à partir du moment où le nombre moyen de contamination par jour au niveau national est inférieur à 800 pendant 14 jours et où le taux de reproduction est inférieur à 1;

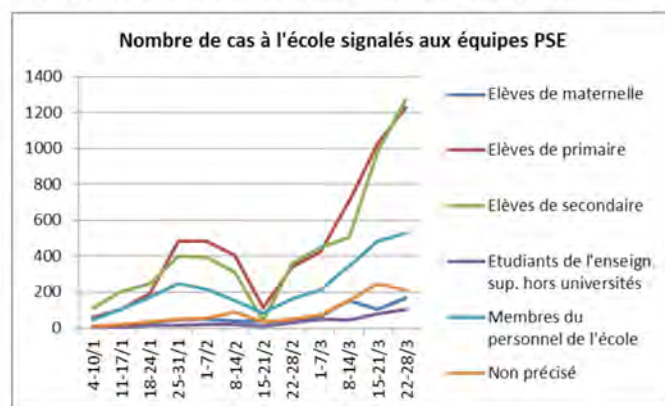
- à partir du moment où le nombre d'hospitalisations par jour est inférieur à 75 pendant 7 jours et où le taux de reproduction des hospitalisations est inférieur à 1.

### La situation dans l'enseignement

Pendant la semaine du 22 au 28 mars 2021, 3.518 cas de COVID-19 à l'école ont été signalés en Communauté française, dont 2.671 cas sur les 903.806 élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, soit 0,30% des élèves<sup>3</sup>. Cela constituait une augmentation de 596 cas par rapport à la semaine précédente. Les incidences de nouveaux cas calculées sur les 14 jours qui précèdent étaient de 693 sur 100.000 en primaire et de 630 en secondaire. Par comparaison, l'incidence pour l'ensemble de la population belge était alors de 547 pour 100.000. Pour rappel, en épidémiologie, le taux d'incidence exprime le rapport entre le nombre de nouveaux cas d'une pathologie observés pendant une période donnée (la population incidente) et la population dont sont issus les cas pendant cette même période (population cible). Durant cette période, il y avait donc proportionnellement plus de cas covid observés dans la population scolaire que dans la population en général, d'où le fait que le débat sur la contribution de l'enseignement à la propagation de l'épidémie s'est trouvé relancé.

L'augmentation significative des cas covid observée depuis la mi-février explique la préoccupation des responsables de l'enseignement à la fin du mois de mars.

Graphique 1 : Evolution du nombre de cas signalés aux équipes PSE depuis janvier



Source: ONE

Le nombre d'élèves placés en quarantaine suit une évolution parallèle. Durant la semaine du 22 au 28 mars, 15.142 élèves et étudiant-e-s ainsi que 509 membres du personnel ont à nouveau été mis en quarantaine. L'évolution de janvier à fin mars était également significative sur ce plan:



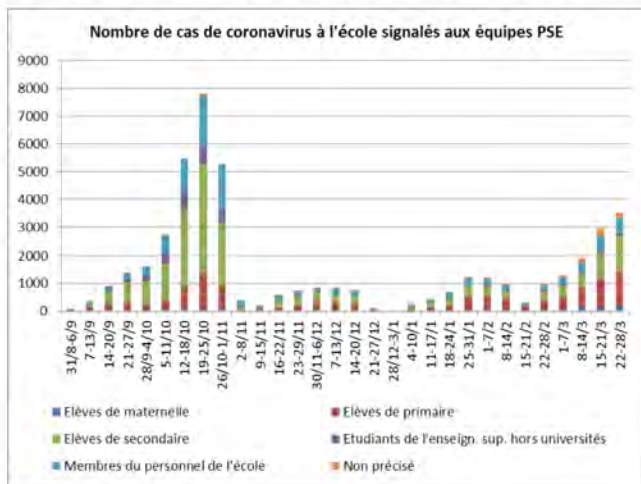
Graphique 6 : Evolution du nombre de nouvelles mises en quarantaine depuis janvier



Source: ONE

En prenant un peu de recul, on se rend compte que la question était de savoir si l'évolution des chiffres en mars 2021 reproduisait l'évolution observée du 15 septembre au 15 octobre 2020, annonçant un pic épidémique comparable à celui observé fin octobre. Le gouvernement n'a pas souhaité prendre de risque et le CODECO décida la fermeture anticipée des écoles.

Graphique 2 : Evolution du nombre de cas signalés aux équipes PSE depuis le 1<sup>er</sup> septembre



Source: ONE

## Le Comité de concertation du 24 mars 2021

Fin mars, c'est la douche froide: le CODECO décide la fermeture des commerces non essentiels (les ouvertures sur rendez-vous et les livraisons restent autorisées), l'interruption d'activité des métiers de contact non médicaux (fermeture des salons de coiffure, etc.), le renforcement du contrôle du télétravail, une nouvelle limitation des rassemblements à l'extérieur (maximum 4 personnes) et la fermeture anticipée de l'enseignement obligatoire une semaine avant les vacances de Pâques. Les cours sont en effet suspendus, du 29 mars au 2 avril, en primaire et secondaire, dans l'artistique à horaire réduit (ESAHR) mais pas dans les classes maternelles! Et c'est la confusion! Car comment comprendre la suspension des cours dans l'enseignement obligatoire, mais pas dans les classes maternelles?

C'est la circulaire n° 8033 (complétée par les circulaires 8037, 8044 et 8059 pour l'ESAHR), datée du 25 mars 2021, qui informe

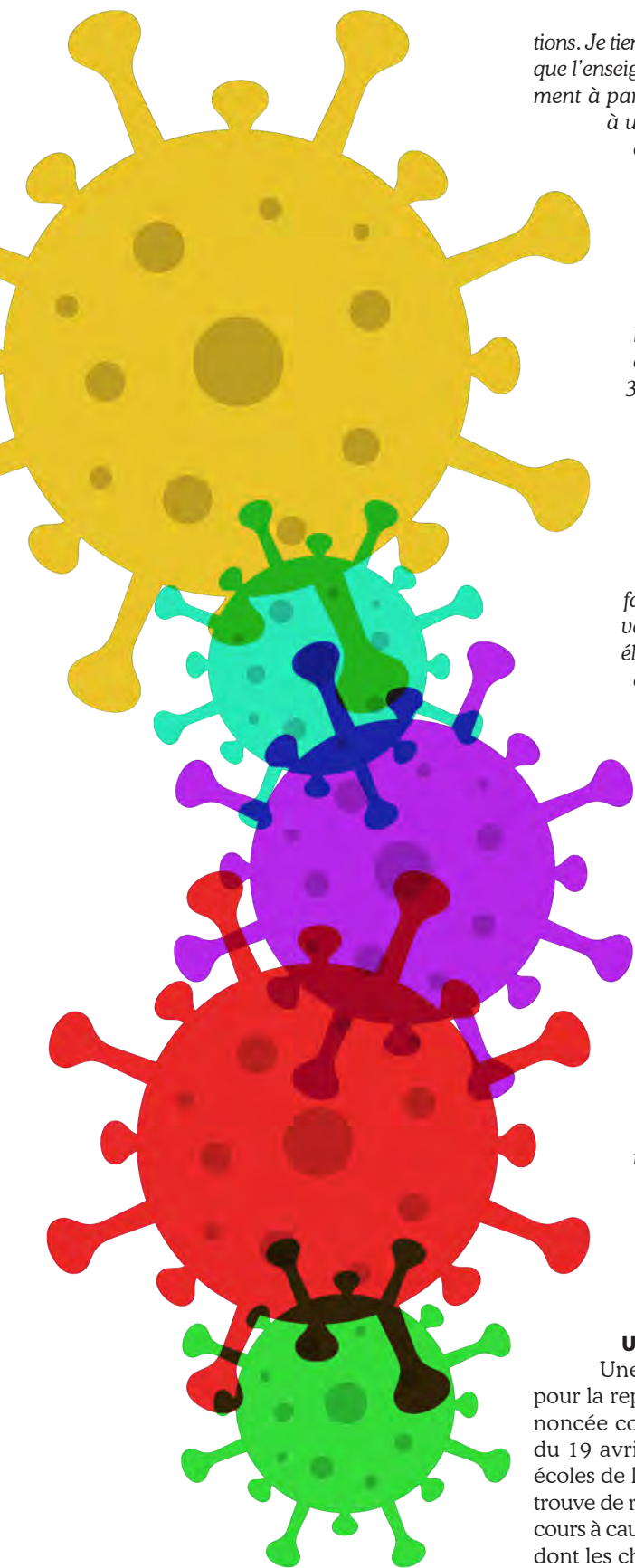
les équipes pédagogiques des dispositions pratiques qui découlent de cette décision.

La ministre de l'enseignement, Caroline Désir, introduit la circulaire en rappelant ses fortes convictions quant au maintien de l'ouverture des écoles et en soulignant les efforts consentis pour que les écoles demeurent des lieux sûrs: «*Tout d'abord, je reste convaincue que vous avez tout mis en œuvre pour que les écoles constituent les lieux les plus sûrs possibles. Les directions, les membres du personnel, les élèves et les parents ont fourni des efforts exceptionnels, accepté des contraintes quotidiennes importantes, pour rencontrer au mieux cet objectif. Je regrette profondément que le sérieux des acteurs de l'école dans le respect des normes - parfois tellement complexes au regard de leurs réalités - ait pu être remis en question par certains, alors que vous méritez au contraire des remerciements infinis. (...) Les écoles ne sont pas subitement devenues, en mars, le lieu de tous les dangers bien qu'il soit incontestable que des contaminations puissent s'y produire. Les enfants et les jeunes ne sont pas soudain devenus des bombes épidémiologiques, à qui il faudrait imputer la responsabilité de la crise. Aucune étude scientifique, aucune observation n'est venue contester les principes qui ont guidé l'organisation de l'école en contexte de crise COVID depuis la rentrée.*»

C'est donc moins une situation objective dans les écoles que le devoir de contribuer à l'effort collectif qui justifie, selon la ministre, la fermeture des écoles: «*Quoi qu'il en soit, la dégradation de la situation sanitaire globale dans notre pays - particulièrement le nombre d'hospitalisations en soins intensifs - justifiait sans aucun doute que des mesures fortes soient adoptées. Dans mes prises de position, j'ai toujours indiqué que l'école devait rester la priorité nationale et ne fermer qu'en tout dernier recours, mais qu'elle devait participer à l'effort collectif si un reconfinement touchant aux différents secteurs devenait indispensable. Les décisions du CODECO s'inscrivent dans ce contexte, dans la perspective de casser les dynamiques de transmission dans tous les pans de la vie sociale, dont les écoles, même si une large majorité d'établissements continuaient ces dernières semaines à fonctionner sans connaître de cas Covid.*»

En ce qui concerne **l'enseignement primaire et secondaire ordinaire et spécialisé**, la décision du CODECO prévoit la suspension des cours en présentiel mais les examens et les épreuves de qualification qui étaient prévus peuvent toutefois être organisés: «*Nous ne vous demandons pas d'organiser l'enseignement à distance pendant cette période. Nous demandons en revanche que les équipes restent disponibles pour les élèves qui auraient besoin d'un soutien à distance. Les élèves sont présumés en absence justifiée. Chaque établissement devra organiser un accueil des élèves régulièrement inscrits dans l'établissement pour lesquels aucune autre solution alternative de garde n'est possible.*»

En ce qui concerne **l'enseignement maternel**, l'embarras est manifeste et c'est par pure loyauté vis-à-vis du CODECO que la ministre fait appliquer les décisions: «*Dans l'enseignement maternel, le CODECO a opté pour le maintien des leçons en présentiel. Ce choix peut s'expliquer par le fait que les contaminations dans l'enseignement maternel sont nettement moins élevées que dans l'enseignement primaire et secondaire, malgré un testing fortement renforcé des 0-6 ans depuis février. Il pose, par contre, des problèmes très complexes sur le plan organisationnel pour les directions et soulève des questions d'égalité de traitement entre les membres du personnel. Je sais que vous êtes également nombreux à vous interroger sur le sens de la décision dès lors que toutes les autres mesures prises visent à limiter les contacts. Je ne peux que comprendre et entendre ces interpellations.*»



tions. Je tiens également à souligner avec force que l'enseignement maternel est un enseignement à part entière et ne peut être assimilé à une garderie géante. Ce niveau a été récemment doté d'un référentiel des compétences initiales. Il constitue à mes yeux une des étapes-clés d'un parcours scolaire réussi et je n'ai de cesse d'encourager la fréquentation maximale du maternel dans l'attente d'obtenir un abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 3 ans.

Les membres des personnels de l'enseignement maternel méritent le plus grand respect pour les missions éducatives déterminantes qu'ils accomplissent ou contribuent à accomplir, et non parce qu'ils surveillent les enfants pendant que les parents travaillent. Considérant ces différents éléments, tout en restant loyale à la décision prise au niveau interfédéral, je vous invite, lors de la semaine du 29 mars au 2 avril, à limiter autant que possible les contacts dans l'enseignement maternel. Concrètement, cela implique d'organiser l'accueil des élèves régulièrement inscrits mais de :

- ne pas prévoir d'activités pédagogiques impliquant l'acquisition de nouvelles compétences;
- inviter les parents à garder au maximum leurs enfants à la maison ou à trouver des solutions de garde alternatives ne mobilisant pas des personnes à risque afin de participer à l'effort collectif de limitation des contacts (l'obligation scolaire ne sera pas contrôlée pour les 3<sup>e</sup> maternelles).»

### Une difficile reprise des cours

Une confusion identique régnera pour la reprise des cours. Initialement annoncée comme pleine et entière à partir du 19 avril, la ministre doit informer les écoles de la nécessité dans laquelle elle se trouve de retarder la décision de reprise des cours à cause de l'évolution de la pandémie dont les chiffres ne s'améliorent pas assez vite (circulaire n°8042 du 31 mars 2021 et

n°8044 du 2 avril 2021). Il faudra attendre le 14 avril pour que les modalités de reprise des cours soient définies (circulaire n° 8051 pour le fondamental; n°8053 pour le secondaire; n°8056 pour l'ESAHR).

Finalement, les écoles reviennent à la situation qui prévalait en mars, moyennant quelques aménagements:

- dans l'enseignement fondamental, «il a été décidé de maintenir les modalités d'organisation de l'enseignement telles qu'elles étaient en vigueur avant le 22 mars dernier, à l'exception des repas chauds qui peuvent à nouveau être servis dans des conditions très strictes dans l'enseignement primaire.» Par ailleurs, le port du masque n'est plus obligatoire en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire, mais peut être autorisé!
- pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, la ministre informe les établissements scolaires, «que l'objectif commun des trois Ministres de l'Éducation est de reprendre l'enseignement à 100% en présentiel à partir du 3 mai prochain.» Cette reprise reste toutefois conditionnée à une évolution positive de la situation sanitaire.

Cette reprise en présentiel à 100% va dans le sens des perspectives tracées par le CODECO du 14 avril: l'interdiction des voyages non essentiels prend fin le 19 avril, les commerces non essentiels et les métiers de contact peuvent reprendre leur activité à partir du 26 avril, les rassemblements de maximum 10 personnes en extérieur sont réautorisés à la même date, certaines activités de plein-air (terrasses de restaurant, événements culturels, services du culte, brocantes) seront à nouveau autorisées à partir du 8 mai, ainsi que les activités associatives et sportives en groupe (maximum 25 personnes) à l'extérieur.

Toutes ces promesses seront-elles tenues? On attend de voir. Mais ce qui demeure pendant, ce sont toutes les activités, culturelles en particulier, dont le déroulement s'effectue à l'intérieur et pour lesquelles aucune perspective n'est encore donnée. Un nouveau CODECO devrait se tenir le 23 avril. Les acteurs culturels, socio-éducatifs et sportifs qui pratiquent leurs activités à l'intérieur pourront-ils attendre jusque-là?

1. Source: Sciensano, Bulletin épidémiologique du 18 avril 2021.

2. Source: idem.

3. Source: Communiqué de presse ONE - 31 mars 2021.



## Une expérience qui change les gens

En lisant des livres d'histoire des sciences, on pourrait croire que la science ne progresse qu'avec des Marie Curie, des Darwin et des lauréats de prix Nobel. Mais la science avance aussi - et peut-être surtout - grâce à des millions de modestes acteurs et actrices de l'ombre: chercheur-se-s, bien sûr, mais aussi professeur-e-s, inventeur-trice-s, instituteur-trice-s, technicien-ne-s, amateur-trice-s, etc., qui mettent leur engagement et leurs convictions au service de la science et de sa diffusion. Au travers de quelques entretiens, nous voulons présenter diverses facettes vivantes de la science incarnée par des personnes passionnées.

Ce mois-ci, rencontre avec une scientifique de retour d'Antarctique, qui aime le froid, les oiseaux... et les gens.

**Éduquer:** Sur quoi porte votre thèse?

**Coline Marciau:** Je m'appelle Coline Marciau, j'ai 30 ans. Après plusieurs séjours scientifiques en Antarctique, j'ai commencé une thèse mi-juin dernier, financée par l'université de Tasmanie (Australie), en collaboration avec le centre d'études biologique de Chizé (France). Ma thèse se déroule en partie sur la base Dumont d'Urville, en Terre Adélie<sup>1</sup>, et porte sur les Manchots Adélie, l'une des quelques espèces de manchots vivant en Antarctique.

Je fais de l'écologie, plus précisément de l'écophysiologie. Dans ma thèse, j'utilise le Manchot Adélie comme «éco-indicateur»: j'étudie comment se portent les individus et les populations, et ceci me permet d'obtenir des informations sur l'environnement biotique, c'est-

à-dire les communautés marines sur lesquelles il repose. Comme le manchot pêche, notamment du krill<sup>2</sup>, on peut obtenir des informations sur l'écosystème marin en observant les manchots. Ensuite, en plus d'être éco-indicateur, le Manchot Adélie peut être considéré comme une espèce «sentinelle», c'est-à-dire que, sensible à d'éventuels changements environnementaux, il sera un indicateur précoce de ces changements. Donc nous poursuivons un double but: l'étude des manchots en eux-mêmes, mais aussi celle de leur environnement.

Par ailleurs j'ai également une activité de vulgarisation, en tant que membre du bureau de l'APECS, l'association des jeunes chercheurs en milieu polaire. Nous organisons des actions de médiation scientifique, comme en mai prochain la «semaine po-

laire»<sup>3</sup>, où des jeunes chercheurs vont proposer des présentations à des classes de primaire. Il s'agit de faire connaître aux enfants ces milieux, leurs problématiques propres, etc.

**Éduquer:** Observez-vous des manifestations du changement climatique sur les manchots?

**C.M.:** Le changement climatique affecte l'Antarctique, mais cela dépend des zones. En Péninsule<sup>4</sup>, par exemple, on observe un fort réchauffement. Là-bas, sur deux espèces de manchots, une espèce parvient à s'adapter aux modifications des stocks alimentaires, mais pas l'autre. À Dumont d'Urville, on observe moins de réchauffement, et même des effets contre-intuitifs. Par exemple, la banquise s'étend plus et fond plus difficilement, et on a plus de neige, pour des raisons encore

© Coline Marciau



mal connues. Mais vu la trajectoire globale de l'Antarctique, on va sans doute vers un réchauffement. Pour le moment nos Manchots Adélie tiennent bien le coup de ce côté-ci du continent blanc, mais nous surveillons.

**Éduquer:** Comment se partage votre travail entre terrain et labo?

**C.M.:** Sur le terrain, j'ai travaillé plusieurs mois sur un programme de suivi à long terme d'une colonie de manchots. On choisit une centaine de couples, on regarde quelle est leur condition physique et on suit leur reproduction: on fait des prises de sang, on mesure le poids, la taille, et d'autres indicateurs comme le temps d'alternance mâle-femelle, c'est-à-dire la fréquence à laquelle les deux parents alternent pour couvrir, puis nourrir, les petits. On note également combien de poussins survivent jusqu'à la mise à l'eau. Toutes ces mesures donnent des indications sur la façon dont les couples s'y prennent pour mener à bien la nidification.

Le reste de l'année, en laboratoire, j'analyse les données (prises de sang par exemple), puis j'effectue des analyses statistiques sur l'ordinateur, et finalement je travaille à la rédaction d'articles scientifiques, et de ma thèse.

**Éduquer:** Que cherchez-vous avec les prises de sang?

**C.M.:** Je cherche des marqueurs de condition physique. J'essaie d'établir des liens avec leur succès reproductif. Pour donner un exemple, je mesure le niveau d'une hormone de stress, la corticostérone. Selon ce que je regarde (le niveau d'hormone en réaction à un stress comme la capture, ou le niveau «de base»), je peux obtenir des informations sur la réaction à un stress présent mais aussi à de potentiels stress réguliers subis par le passé. S'ils ont vécu un certain stress, cela pourra avoir plus tard un impact sur leur succès de reproduction, voire leur survie. Cependant, on ne comprend pas encore tous les liens entre la vie des manchots et les marqueurs sanguins que l'on mesure.

**Éduquer:** Parvenez-vous à créer un lien avec les animaux? Peut-on parler d'affection?

**C.M.:** Oui. À force de passer tous les jours les voir, on crée un lien particulier. Je finis par les connaître un par un. On prévoit leurs réactions. Les manchots n'ont pas de prédateur terrestre, donc souvent ils n'ont pas peur de nous. En fait, la base se situe au milieu de la colonie: on vit avec eux, on est confrontés aux manchots toute la journée. Parfois, sur la

passerelle, il faut les laisser circuler avant de passer. D'ailleurs, avec les collègues, on finit par les imiter (rires).

Ce sont des animaux au caractère fort, on observe les interactions entre eux. Dans le cadre de ma thèse, je fais d'ailleurs des tests de personnalités sur les manchots. Clairement, certains se montrent agressifs et nous attaquent, d'autres ont peur et se mettent en retrait.

**Éduquer:** À quoi ressemble le paysage autour de la base?

**C.M.:** La Terre Adélie appartient à la partie dite «ouest» de l'Antarctique, c'est-à-dire au Sud de l'Australie. Difficile d'être plus loin de l'Europe! La base est construite sur l'île des Pétrels, que l'on peut quitter à pied lorsque la banquise le permet, pour se promener sur d'autres îles ou sur le continent. A la débâcle d'été par contre, on se trouve «prisonnier» de cette île, dont on fait le tour en une demi-heure. Tout sur le continent est recouvert de glace, sauf en certains rares endroits où la roche affleure, mais sans végétation. Tous les animaux (quelques espèces d'oiseaux, mammifères marins) se nourrissent donc dans la mer, où se situe la base de la chaîne alimentaire.



Nous avons des températures basses (environ 0°C en été, -15°C l'hiver, avec des pointes à -35°C), mais moins extrêmes que dans certains points du Canada ou de Sibérie, ou encore qu'à Concordia<sup>5</sup>. Dans cette base, ils ont -50°C de moyenne, avec des pointes à -80°C! Ces températures empêchent les sorties. Nous, en revanche, nous pouvons sortir sans souci tous les jours.

La région est soumise à ce qu'on appelle les «vents catabatiques», descendus de la calotte glaciaire (avec des pointes à 200 km/h), mais finalement cela présente moins de danger qu'une tempête en métropole, car on ne risque pas de se prendre un arbre ou une tuile! Il faut tout de même faire attention: une collègue a lâché la passerelle et s'est envolée, sans se faire mal heureusement!

J'aime marcher autour de la base. Partir dans le blizzard (parfois on ne voit pas nos pieds), voir les Manchots empereurs<sup>6</sup> s'occupant de leur œuf sur leurs pattes en plein hiver, avec le soleil très bas, une lumière incroyable et changeante, la glace, les nuages, le vent, les couleurs inattendues, c'est magnifique. On voit également parfois des aurores australes...

**Éduquer:** En quoi consiste la vie scientifique dans la base?

**C.M.:** Les spécialités scientifiques représentées sont: glaciologie (on regarde par exemple l'avancement du glacier), étude de la couche d'ozone (LIDAR<sup>7</sup>), chimie de l'atmosphère, sismologie, magnétisme (le pôle sud magnétique est tout proche de la base). Et enfin la biologie marine et l'ornithologie.

**Éduquer:** Tu m'as dit que cette expérience d'isolement extrême t'attirait. Pourquoi?

**C.M.:** Je fais allusion à l'hivernage que j'ai effectué avant ma thèse, c'est-à-dire un hiver complet passé là-bas, sans aucun moyen de rentrer en Europe, même en cas d'urgence. Internet et téléphone sont limités. On sort complètement de ce dont on a l'habitude, on vit isolé avec 23 personnes. Une routine se met en place, qui peut paraître effrayante, mais aussi apaisante. On est en dehors de tout souci matériel, on n'a pas de repas à préparer, de rendez-vous à prendre. On nous a dit: «Notez votre code de carte bleue pour ne pas l'oublier»!

Ces conditions permettent de rencontrer les gens d'une autre manière, dont on n'a pas l'habitude: 12 mois enfermée avec 23 personnes inconnues, qui ne sont pas forcément de notre milieu, c'est une expérience qui m'a changée, qui change les gens.

On apprend à connaître les autres lentement. On doit tous se supporter, on n'a pas le choix, on ne peut pas se dire «j'en ai marre, je vais voir mes amis». On devient une famille, dans la mesure où il s'agit de «faire avec» des gens qu'on n'a pas choisis. Des personnes avec qui, dans la vie normale, on n'aurait peut-être rien partagé de spécial.

**Éduquer:** Qui sont ces 23 personnes?

**C.M.:** Un chef de district qui représente la loi, et qui représente le préfet. C'est un poste un peu difficile car évidemment, on a une certaine réticence à devenir son ami: il est censé faire respecter les règles! (rires). Ensuite, un médecin avec un petit hôpital, qui doit faire face à tout. Comme il a besoin d'assistants en cas extrême, il forme une équipe, et on se retrouve avec l'ornitho et le mécano à faire des prises de sang (rires).

Il y a un chef centrale (pour gérer la centrale à fioul, qui produit l'électricité, l'eau potable, le chauffage), un mécano (pour s'occuper des véhicules, de la piste d'atterrissage), un mécanicien de précision, un menuisier, un plombier chauffagiste, un électrotechnicien, un spécialiste de l'instrumentation et de l'informatique, et les scientifiques. Et bien sûr, un

«À force de passer tous les jours les voir, on crée un lien particulier. Je finis par les connaître un par un. On prévoit leurs réactions. Les manchots n'ont pas de prédateur terrestre, donc souvent ils n'ont pas peur de nous.»



© Coline Marciau



cuisinier ET un pâtissier; c'est la France, il faut les deux! (rires). Toutes ces personnes ne sont pas nécessairement jeunes ou célibataires. Plusieurs ont des enfants en métropole.

**Éduquer:** Je suppose que ce milieu compte surtout des hommes?

**C.M.:** Oui, pour mon hivernage, nous étions 2 femmes. Cette année elles sont 6, toujours sur un total de 23 ou 24.

**Éduquer:** Y a-t-il beaucoup de tensions?

**C.M.:** Le chef de district fait médiateur, il fait en sorte de désamorcer les situations tendues. Mais je trouve que toutes les personnes qui hivernent deviennent empathiques, prennent du recul. D'une certaine façon, nous sentons que nous devons prendre soin les uns des autres. Nous n'avons pas le choix, car nous devons compter les uns sur les autres.

Les personnes qui hivernent ont subi des tests psychologiques. Ces tests permettent en principe de mettre en évidence des pathologies graves, mais on ne peut jamais être à l'abri d'un «pétage de plombs». Tout le monde le sait, tout le monde fait avec. Et cela peut être très compliqué. Et en cas d'événement grave, mine de rien, on est bien entouré... On mange tout le temps ensemble, matin midi et soir; parfois on a envie de s'isoler, ce qui n'est pas facile. En fait, il faut se montrer sociable, et en même temps aimer l'isolement.

**Éduquer:** Tes projets pour l'avenir?

**C.M.:** Déjà, finir ma thèse (rires). J'en ai encore pour trois ans. Le milieu de la recherche

est compliqué, je ne sais pas si j'ai la force et l'envie de tout sacrifier pour, au bout, peut-être ne pas obtenir de poste. Donc je ne suis pas sûre de continuer, je verrai. Je continuerai peut-être en périphérie de la recherche, pour rester sur ce type de terrain, peut-être en logistique, coordination.

**Éduquer:** Qu'est-ce qui est difficile dans ces expériences d'hivernage?

**C.M.:** Revenir. Là-bas, on vit intensément, on travaille énormément sur ce qui nous passionne, en s'engageant physiquement. Quand on rentre, on se sent un peu perdu, on retrouve les amis, mais ils ne peuvent pas vraiment comprendre ce qu'on a vécu. On ne partage pas facilement une telle expérience. Chacun de la mission retourne à sa vie, on ne garde le contact que difficilement.

J'écris justement un livre sur l'hivernage avec différents témoignages, et beaucoup de personnes ayant hiverné disent que c'est une expérience qui a marqué leur vie; et je sens que cela représente quelque chose de fabuleux mais aussi une sorte de blessure. Car, très généralement, quand on quitte ces lieux, on sait qu'on n'y retournera plus jamais.

**Éduquer:** Et les voitures, le bruit, la vie urbaine?

**C.M.:** Oui, quand je rentre, la vitesse des voitures m'impressionne - pourtant, je suis motarde! Mais ce qui me fatigue le plus, c'est d'organiser le jour suivant: que va-t-on manger, avec qui? En métropole, on prend beaucoup de temps à organiser sa vie, on a tellement de possibilités de choix, qui veut

faire quoi, où, avec qui, ça m'épuise! Là-bas on ne se pose jamais ces questions: on ne doit rien organiser; les choses sont faciles en un sens, le travail, les mêmes personnes pour tous les repas.

**Éduquer:** Qu'est-ce qui est gai dans ton métier actuel?

**C.M.:** J'aime la recherche; évidemment j'aime le terrain, mais j'aime aussi le côté excitant d'analyser les données, sur quoi débouche tout ce qu'on a vu sur le terrain. Et surtout, j'aime la richesse des rencontres, et les échanges avec des personnes de milieux différents. Sur le terrain ou dans les associations dont je fais partie, rien que de parler de ce qui me passionne, cela fait rencontrer du monde.

Il y a des choses difficiles dans la recherche mais les bénéfices dépassent les inconvénients! J'ai beaucoup de chance.

1. Petite région de l'Antarctique située au Sud de l'Australie.
2. Une sorte de petite crevette, à la base de l'écosystème marin antarctique.
3. <https://apecsfrance.wixsite.com/apecsfrance/semaine-polaire>
4. La partie la moins australe de l'Antarctique, grande presque face au sud de l'Amérique.
5. Une base scientifique située plus loin dans l'intérieur de l'Antarctique.
6. Le héros du fameux film «La marche de l'Empereur», tourné justement Dumont d'Urville
7. Dispositif laser.



# activités

## Les régionales de la Ligue proposent...

...des formations, des animations, des ateliers, pour adultes et enfants et diverses visites guidées.

### Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Charleroi

Rue de France, 31 à 6000 Charleroi

Tél.: 071/53.91.71 - Fax: 071/53.91.81

Courriel: [pascale.modolo@laicite.net](mailto:pascale.modolo@laicite.net)

### Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Tournai

Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai

Tél.: 069/84.72.03 - Fax: 069/84.72.05

Courriel: [leep.tournai@gmail.com](mailto:leep.tournai@gmail.com)

### Régionale de Liège

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Liège

Boulevard de la Sauvenière, 33-35, 4000 Liège

Tél.: 04 / 223 20 20

### Régionale du Luxembourg

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP Luxembourg

Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon

Tél.: 063/21.80.81 - Fax: 063/22.95.01

Courriel: [ateliersartligue@gmail.com](mailto:ateliersartligue@gmail.com)

[www.ateliersartligue.be](http://www.ateliersartligue.be)

### Régionale Mons-Borinage-Centre

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Mons

Rue de la Grande Triperie, 44 à 7000 Mons

Tél/Fax: 065/31.90.14 -

Courriel: [leepmonsbor@yahoo.fr](mailto:leepmonsbor@yahoo.fr)

### Régionale de Namur

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Namur

Rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur

Tél.: 081/22.87.17 -

[info.leepnamur@gmail.com](mailto:info.leepnamur@gmail.com)

[ligue-enseignant-namur.be](http://ligue-enseignant-namur.be)

### Régionale du Brabant wallon

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP du Brabant wallon

Avenue Napoléon, 10, 1420 Braine-l'Alleud

Tél.: 010/61 41 23



# Pour nous contacter

## Secrétariat communautaire

Rue de la Fontaine, 2  
1000 Bruxelles  
Tél.: 02 / 511 25 87 ou 02 / 512 97 81  
Fax: 02 / 514 26 01  
N° de compte: BE19 0000 1276 64 12  
e-mail: info@ligue-enseignement.be  
Site: [www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

*Président* Roland Perceval  
*Secrétaire général* Jean-Pierre Coenraets  
*Trésorier général* Renaud Loridan  
*Directeur* Patrick Hullebroeck  
*Assistante*  
Cécile Van Ouytsel  
*Responsable du personnel*  
Julie Legait  
*Assistante*  
Nathalie Masure  
*Comptable*  
Jonathan Declercq  
*Permanent-e du secteur communication - Internet*  
Marie Versele  
Juliette Bossé  
Maud Baccichet  
Valérie Silberberg

*Mise en page* Éric Vandenheede

*Permanent-e du secteur formation*  
Audrey Dion  
Sylwana Tichoniuk  
Éric Vandenheede  
Amina Rafia

*Responsable du secteur interculturel*  
Julie Legait

*Formatrices du secteur interculturel*  
Hanane Cherqaoui Fassi  
Ariane Crèvecoeur  
Pamela Cecchi  
Pauline Laurent  
Federica Palmieri

*Coordinatrice de la revue Éduquer*  
Juliette Bossé

## Secrétariats des sections régionales

**Régionale du Brabant wallon**  
LEEP du Brabant wallon  
Avenue Napoléon, 10  
1420 Braine-l'Alleud  
Tél.: 010/61 41 23

### Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)  
*Présidente* Maggy Roels  
Rue de France, 31  
6000 Charleroi  
Tél.: 071 / 53 91 71

### Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)  
*Président* Bernard Valle  
Rue des Clairisses, 13  
7500 Tournai  
Tél.: 069 / 84 72 03

### Régionale de Liège

*Président* Thomas Herremans  
Boulevard de la Sauvenière, 33-35  
4000 Liège

### Régionale du Luxembourg

*Présidente* Michelle Baudoux  
Rue de Sesselich, 123  
6700 Arlon  
Tél.: 063 / 21 80 81

### Régionale Mons-Borinage-Centre

*Président* Guy Hattiez  
Rue de la Grande Triperie, 44  
7000 Mons  
Tél.: 065 / 31 90 14

### Régionale de Namur

*Présidente* Caroline Seleck  
Rue Lelièvre, 5  
5000 Namur  
Tél.: 081/22.87.17

## Cotisation et don 2021

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2021** merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2021** est de **25€** minimum.

À verser sur le compte: **BE19 0000 1276 64 12 - BIC: BPOTBEB1** de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles. Communication: cotisation ou don 2021.

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter au **02/512.97.81** ou [admin@ligue-enseignement.be](mailto:admin@ligue-enseignement.be)

Avec le soutien de la



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES



**culture.be**



# Éduquer

Vous êtes enseignant-e, directeur-trice

d'école, parent, ou tout simplement

intéressé-e par les questions

d'éducation et d'enseignement?

Retrouvez, chaque mois, les

informations sur l'actualité de

l'enseignement sélectionnées pour

vous par la Ligue et des analyses

approfondies sur les questions

éducatives!

Rendez-vous sur notre site:

**[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)**

Rubrique ressources.



# éduquer

## tribune laïque

périodique mensuel

**Numéro 161**  
**avril 2021**  
**2,5 €**

Éditeur responsable  
**Roland Perceval**  
Rue de la Fontaine, 2  
1000 Bruxelles  
Tél: 02 / 511 25 87

**Bureau de dépôt:**  
**Bruxelles X**